

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 29 JUIN 2016**

**POINT IV – : BUDGET FINANCES**

**RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER 2015**

**BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES**



# **RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER 2015**

## **BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION**

### **PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2015**

### **PARTIE I : LES RECETTES**

#### **I/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

A/ La recette de la cotisation

B/ Les autres recettes

1. Les recettes liées aux formations payantes
2. Les recettes liées à la contribution des collectivités au titre des fonctionnaires pris en charge
3. Les autres recettes

#### **II/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

A/ Le Fonds de Compensation de la TVA

B / L'emprunt

### **PARTIE II : LES DEPENSES**

#### **I/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

A/ La répartition par « enveloppe » budgétaire

1. La répartition par enveloppe
2. L'évolution des dépenses
  - 2.1. Les dépenses de formation
  - 2.2. Les dépenses de gestion
  - 2.3. Les intérêts de la dette
  - 2.4. Les dépenses de concours
  - 2.5. La masse salariale
3. Les charges rattachées

B/ La répartition par chapitre

1. Chapitre 011 « activité de l'établissement »
2. Chapitre 012 « personnel de l'établissement »
3. Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »
4. Chapitre 66 « intérêts de la dette »
5. Chapitre 67 « charges exceptionnelles »

**II/ LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

A/ La dette

B/ Les « petits » équipements

C/ Les opérations immobilières

D/ Les autres mouvements réels d'investissement

**PARTIE III : LES OPERATIONS D'ORDRE**

**I/ LES INTERETS COURUS NON ECHUS**

**II/ L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

**III/ LA REPRISE PARTIELLE DE PROVISION**

**IV/ L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS RECUES**

**PARTIE IV : LA CONSTITUTION DES RESULTATS**

**I/ UNE DEGRADATION DU SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DEFICIT**

**III/ LES RESULTATS CUMULES**

**PARTIE V / LES BUDGETS ANNEXES**

**I / LE BUDGET ANNEXE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

**II / LE BUDGET ANNEXE CFA PREMIERE COURONNE**

**III / LE BUDGET ANNEXE CFA LANGUEDOC ROUSSILLON**

**IV / LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ACCESSOIRES COMPLEMENTAIRES  
DES COMPETENCES STATUTAIRES**

## **TABLEAUX DE SYNTHÈSE**

- Présentation comptable du compte financier 2015 : crédits ouverts et réalisations
- Présentation budgétaire du compte financier 2015 : crédits ouverts et réalisations par délégations régionales et par institut et par section (section d'investissement et de fonctionnement)

## INTRODUCTION

L'article 46-2 du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 relatif au Centre national de la fonction publique territoriale précise que le compte financier de l'établissement est présenté annuellement par le président au conseil d'administration.

Le compte financier reprend les opérations réalisées, ainsi que celles restant à réaliser à la clôture comptable de l'exercice pour l'année 2015. Il apporte les éléments nécessaires à l'analyse financière et vient compléter le rapport annuel d'activité présenté lors de la même séance du conseil d'administration.

### 1. La structure du compte financier du CNFPT

Le premier document du compte financier est composé du rapport de présentation et de tableaux de synthèse sur l'exécution budgétaire. Ce rapport d'analyse est dédié à la présentation des comptes et du résultat 2015.

Un deuxième document est constitué de la présentation comptable du compte financier suivie d'annexes obligatoires.

Un troisième document présente le compte financier établi par l'agent comptable. Celui-ci est présenté au conseil d'administration lors de la même séance que le compte financier de l'ordonnateur. Pour des raisons matérielles, cet état est présenté dans un fascicule à part.

Enfin, les immobilisations amortissables acquises depuis 1999 par l'établissement et définies dans l'instruction comptable applicable au CNFPT (M 831) sont recensées dans un quatrième document qui constitue l'une des annexes obligatoires du compte financier de l'établissement.

### 2. Synthèse sur la réalisation du budget en 2015

L'exécution budgétaire 2015 a été marquée par les points saillants suivants :

- **la forte progression de l'activité de formation, +9,1 %** : le nombre de journées de formation réalisées est ainsi passé de 199 257 en 2014 à 217 218 en 2015, permettant ainsi l'accès à la formation à plus d'un million d'agents de la fonction publique territoriale ; les dépenses de formation (pédagogie, logistique, frais de déplacement des intervenants et des stagiaires) s'élèvent à 174,94 M€, niveau jamais atteint ;

- **la diminution des recettes des formations dites payantes de – 39 %** : c'était l'une des orientations majeures du budget primitif 2015 qui prévoyait de réduire le périmètre des actions de formations dites payantes, afin de soutenir les collectivités dans leur effort de réduction des dépenses. Ainsi, ces recettes enregistrent une diminution de 8,34 M€ en 2015 par rapport au compte financier 2014, soit une baisse de 39 % ;

- **la stabilité de la cotisation** qui évolue en 2015 de 2,42 %, révélant la relative inertie de la masse salariale des collectivités.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'en 2015 l'établissement enregistre dans ses comptes une recette exceptionnelle de 7 980 000 €, correspondant à la cession des locaux de la rue de Grenelle. Conformément à l'instruction comptable qui lui est applicable, cette recette est imputée en section de fonctionnement.

### - une épargne brute en baisse :

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 4 %, tandis que les dépenses évoluent, de leur côté, de 10,7 %. L'épargne brute<sup>1</sup> dégagée par l'établissement en 2015 s'élève ainsi à 29,36 M€ contre 50,58 M€ en 2014, soit une réduction de 21,22 M€.

En €	2014	2015	Ecart	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement*	399 741 897,17	415 904 231,07	16 162 333,90	4,04%
Dépenses réelles de fonctionnement	349 153 932,96	386 545 735,27	37 391 802,31	10,71%
Epargne brute	50 587 964,21	29 358 495,80	-21 229 468,41	-41,97%

\*y compris la cession des locaux de la rue de Grenelle pour 7 980 000 €

En retraitant la recette exceptionnelle liée à la cession de Grenelle, les recettes ne progressent plus que de 2,05 % et l'épargne brute passe de 29,36 M€ à 21,28 M€.

Il convient également de signaler que **le résultat du cycle d'exploitation de l'exercice 2015**, à savoir le solde entre les dépenses de fonctionnement 2015 et les recettes de fonctionnement 2015 (composées de la cotisation 2015 et des participations financières des collectivités 2015) **s'établit à - 9 millions d'euros**.

### -une très bonne réalisation des crédits d'investissement immobiliers

Concernant la section d'investissement, le taux de réalisation des opérations immobilières (y compris les reports) est proche des 100 % (28,11 M€). La totalité des dépenses d'investissement a été autofinancée, l'établissement n'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2015.

Une opération de remboursement anticipée a eu lieu en 2015 pour un emprunt de 7,68 M€. Cette opération a permis de réduire le stock de dette de 50%, soit un capital restant dû s'élevant à 7,91 M€ fin 2015.

### PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER 2015 (BUDGET GENERAL)

Le compte financier 2015 retrace l'exécution des budgets suivants :

- le budget primitif 2015 voté par le conseil d'administration le 5 novembre 2014 ;
- le budget supplémentaire voté le 24 juin 2015 ;
- la décision modificative n°1 votée le 4 novembre 2015 ;
- la décision modificative n°2 votée le 16 décembre 2015.

Les crédits ouverts en dépenses et en recettes (votés) en 2015 s'élèvent à 544 982 732, 11 euros et se décomposent ainsi :

<sup>1</sup> Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

## LES CREDITS VOTES EN 2015

En euros	Budget d'investissement	Budget de fonctionnement	Total
Budget primitif	29 990 000,00	402 143 200,00	432 133 200,00
Budget supplémentaire	23 955 558,28	63 725 930,93	87 681 489,21
Décision modificative n°1	12 034 000,00	333 942,90	12 367 942,90
Décision modificative n°2	7 680 000,00	5 120 100,00	12 800 100,00
<b>Total</b>	<b>73 659 558,28</b>	<b>471 323 173,83</b>	<b>544 982 732,11</b>

## PARTIE I / LES RECETTES

En 2015, les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 480 743 045,50 euros et le montant des recettes totales d'investissement atteint 31 297 471,78 euros. Ces recettes ont évolué ainsi :

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2015

En euros	2014	2015	Evolution
Fonctionnement	441 422 708,07	480 743 045,50	9%
<i>dont résultat de l'exercice</i>	400 412 207,57	416 740 994,07	
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	41 010 500,50	64 002 051,43	
Investissement	47 261 251,87	31 297 471,78	-34%
<b>Total</b>	<b>488 683 959,94</b>	<b>512 040 517,28</b>	<b>5%</b>

## I / LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### A / La cotisation

Le taux de réalisation et de progression de la cotisation (budget général) depuis 2011 se présente ainsi :

### EVOLUTION DE LA COTISATION 2011 A 2015

Exercice budgétaire	Taux de cotisation	Prévisions budgétaires	Réalisations	Ecart en € entre prévision et réalisation	pourcentage d'évolution de la cotisation perçue
2011	1%	324 495 500 €	325 811 797 €	1 316 297 €	
2012	0,9%	295 258 000 €	306 263 056 €	11 005 056 €	-6,00%
2013	1%	334 298 200 €	339 233 477 €	4 935 277 €	10,77%
2014	1%	340 984 200 €	353 785 739 €	12 801 539 €	4,29%
2015	1%	353 940 000 €	362 350 919 €	8 410 919 €	2,42%

Le nombre de cotisants est de 34 510 en 2015. Le détail des cotisations par catégorie d'employeurs est fourni en annexe.

Le produit attendu de la cotisation a été fixé au budget primitif 2015 à 353 940 000 euros et a été réalisé comme suit :

En euros	Prévisions BP 2015	Réalisation	Ecart
Compte 706 cotisation des collectivités territoriales	353 940 000	362 350 919	8 410 919

La recette réalisée dépasse de 8 410 919 M€ le produit attendu, soit un niveau d'encaissement supérieur de 2,38 % au produit prévisionnel inscrit au budget primitif 2015. La prévision se fondait pour le BP 2015 sur une évolution de la masse salariale des collectivités territoriales de 2%, conformément aux projections réalisées par plusieurs études et analyses sur l'évolution des dépenses de personnel des collectivités.

Ce résultat constaté sur l'exercice 2015 révèle un tassement de l'assiette de la cotisation, le produit encaissé évoluant de +2,42 % entre 2014 et 2015, contre + 4,29% entre 2013 et 2014.

En 2015, compte tenu de la réduction du périmètre des formations payantes suite aux décisions prises par le conseil d'administration le 4 novembre 2014, le poids de la cotisation dans les recettes réelles de fonctionnement devient encore plus prégnant. Ainsi, la cotisation représente 91 % des recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) en 2015, contre 89 % en 2014.

**Evolution de la part de la cotisation dans les recettes réelles de fonctionnement totales**

	2014	2015
Cotisation en €	353 785 738,97	362 350 919,23
Recettes réelles de fonctionnement* en €	396 691 476,40	399 752 101,77
Poids de la cotisation en %	89%	91%

\* hors recettes exceptionnelles

D'autre part, le produit de la cotisation affecté au budget annexe des sapeurs-pompiers professionnels se décompose en 2015 de la manière suivante :

**PRODUIT DE LA COTISATION POUR LE BUDGET ANNEXE  
DES SAPEURS POMPIERS EN 2015**

Cotisation SPP	Montant perçu en euros
Cotisation 1%	9 537 551,93
Sur cotisation de 0,86%	8 202 294,66
<b>Total perçu en 2016</b>	<b>17 739 846,59</b>

Le taux de recouvrement de la cotisation du budget des sapeurs-pompiers professionnels est conforme à la prévision budgétaire (la cotisation est recouvrée à hauteur de 101,10%). Il convient de préciser qu'un reliquat de cotisation 2014, pour un montant de 99 638,28 €, a été titré sur l'exercice 2015.

**B/ Les autres recettes**

1. Les recettes de formation

Les recettes de formation s'élèvent à 29 787 186,11 € en 2015, y compris les recettes de refacturation des budgets annexes. Elles étaient de 37 593 850,25 € en 2014 ; Elles enregistrent par conséquent une baisse de 21 % entre 2014 et 2015.

Recettes de formation en €	2014	2015	Ecart	Evolution en %
Formations payantes	21 183 591,30	12 844 154,22	- 8 339 437,08	-39,37%
Subventions et participations (conventions nationales)	1 864 446,13	2 613 067,93	748 621,80	40,15%
Refacturation des budgets annexes	14 545 812,82	14 329 963,96	- 215 848,86	-1,48%
<b>Total</b>	<b>37 593 850,25</b>	<b>29 787 186,11</b>	<b>- 7 806 664,14</b>	<b>-20,77%</b>

La baisse des recettes de formations payantes résulte des décisions prises par le Conseil d'administration le 5 novembre 2014 : elles accusent ainsi une baisse de 39,37% en 2015. Les recettes perçues au titre des conventions nationales conclues par le CNFPT s'élèvent à 2 613 067,93 € et proviennent principalement :

- pour 1 556 901,11 € de la convention avec le FIPHFP (fonds d'insertion pour les personnes handicapés dans la fonction publique) dans le cadre du bilan des actions 2014 ;
- pour 757 681,30 € de la convention avec la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dans le cadre du bilan des actions 2014.

Le détail des recettes de formation, notamment les formations payantes, fait l'objet d'une analyse détaillée développée dans un autre rapport dédié aux activités payantes.

2. Les recettes liées aux fonctionnaires pris en charge atteignent 1 978 501,70 euros et se décomposent ainsi :

<b>RECETTES LIEES AUX FONCTIONNAIRES PRIS EN CHARGE</b>	
	Recettes 2015 en €
Contribution des collectivités aux personnels territoriaux privés d'emploi	1 967 837,34
Mise à disposition de personnel	10 664,36
<b>Total</b>	<b>1 978 501,70</b>

Concernant la mise à disposition de personnel, il s'agit de missions ponctuelles exercées en collectivités par ces agents.

3. Les autres recettes

Les autres recettes réelles de fonctionnement se décomposent ainsi :

- Les recettes de gestion (hors annulation de rattachements de charges)

#### LES RECETTES DE GESTION EN 2015

En euros	Recettes 2015
Locations diverses	710,00
Prestations de services	164 134,08
Remboursement de frais par les budgets annexes	760 982,44
Autres produits d'activité	890,54
Autres produits de gestion courante	157 427,27
Atténuation de charges	6 115,90
<b>Total</b>	<b>1 090 260,23</b>

Les recettes de prestations de services regroupent principalement les recettes liées à des locations de chambres du service hébergement de la délégation régionale Languedoc-Roussillon à Montpellier (pour des stagiaires extérieurs à la fonction publique territoriale par exemple) et à des remboursements divers par les stagiaires.

- Les recettes de personnel

Les recettes de personnel s'élèvent à 4 516 870,37 euros et se décomposent ainsi :

## RECETTES DE PERSONNEL EN 2015

En euros	Recettes 2015
Mise à disposition de personnel facturé au budget annexe	2 112 802,49
Autre mise à disposition de personnel	637 017,91
Dotations, subvention et participation	7 343,76
Produits divers de gestion courante (dont remboursement de la part salariale des chèques déjeuner des agents du CNFPT)	1 498 420,27
Atténuation de charges	261 285,94
<b>Total</b>	<b>4 516 870,37</b>

Les recettes de personnel progressent de 2 630 829,79 € en 2014 à 4 516 870,37 € en 2015, soit une hausse 1 886 040,58 €. Cette évolution provient principalement des écritures relatives au remboursement de la part salariale des chèques déjeuner des agents du CNFPT qui n'ont pas pu être émises en 2014. Le compte financier 2015 constate donc, en recette, une double comptabilisation à savoir 840 288,66 € au titre de l'exercice 2014 et 635 407,24 € au titre de l'exercice 2015, soit une recette totale de 1 475 695,90 € (le delta correspondant aux remboursements des collectivités territoriales d'origine au titre du transfert de compte épargne temps dans le cadre de la mobilité de leurs agents vers le CNFPT).

Le montant enregistré sur le chapitre des atténuations de charges (261 285,94 euros) est lié à divers remboursements (part salariale et patronale) auprès d'organismes comme la CNRACL.

- Les recettes exceptionnelles

En 2015, deux recettes exceptionnelles ont un impact sur les comptes de l'établissement :

- **la cession des locaux de la rue de Grenelle pour 7 980 000 €** : suite au regroupement des services centraux de l'établissement rue de Reuilly à Paris, la cession des locaux de la rue de Grenelle est enregistrée dans les comptes de l'établissement en 2015 pour un montant de 7 980 000 €. Cette recette exceptionnelle représente près de 2% des recettes réelles de fonctionnement en 2015 ;
- **une recette liée à la mise en débet de l'ancien agent comptable** : par jugement de la Cour des comptes n°71120 du 3 novembre 2014, M. Dominique Leeuws, ancien agent comptable du CNFPT aujourd'hui décédé, a été mis en débet pour un total de 5 120 051,61 € au titre de la période 2004-2007.

Monsieur Leeuws étant décédé, ses enfants ont sollicité la remise gracieuse de ce débet auprès de la direction des finances publiques du ministère des finances et des comptes publics conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil d'administration, dans la mesure où les demandeurs ne sont en rien responsables de cette perte de recettes pour le CNFPT, a émis un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

L'établissement a donc constaté dans ses comptes les écritures correspondantes, à savoir :

- Une recette de 5 120 051,61 € qui vient constater l'arrêt de débet (soit 1,23% des recettes réelles de fonctionnement) ;
- Une dépense d'un montant équivalent suite à l'avis favorable de remise gracieuse (soit 1,32 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Cette opération n'a donc pas d'incidence sur le résultat de l'exercice 2015.

## **II/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

### **A/ Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)**

La recette réalisée sur le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » correspond plus particulièrement au remboursement partiel de la TVA fondée sur les dépenses réelles d'investissement de la pénultième année.

Le montant perçu en 2015 au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est de 2 395 231,44 euros. Le produit du FCTVA notifié par la Préfecture de Paris est conforme aux prévisions du BP 2015.

### **B/ L'emprunt**

L'établissement n'a pas eu recours à l'emprunt en 2015. Les opérations immobilières et les opérations d'équipement ont été entièrement autofinancées en 2015.

## **PARTIE II / LES DEPENSES**

En 2015, les dépenses totales de la section de fonctionnement réalisées s'élèvent à 397 589 060,33 euros et les dépenses d'investissement atteignent 41 621 313,13 euros. Ces dépenses ont évolué ainsi :

### **EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2015**

En euros	2014	2015	Evolution
Fonctionnement	359 561 741,36	397 589 060,33	10,58%
Investissement	44 278 320,66	41 621 313,13	-6,00%
<b>Total</b>	<b>403 840 062,02</b>	<b>439 210 373,46</b>	<b>8,76%</b>

## **I/ PRESENTATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Les dépenses de fonctionnement peuvent être présentées par « enveloppe » dans le cadre d'une présentation budgétaire propre au CNFPT (A) ou par chapitre dans le cadre de la présentation comptable (B).

### **A/ Analyse des dépenses de fonctionnement par « enveloppe » budgétaire.**

1. La répartition par enveloppe

Les dépenses de fonctionnement de l'établissement sont réparties entre les enveloppes budgétaires suivantes :

- la formation : frais pédagogiques, frais logistiques et frais des stagiaires (hébergement, restauration, déplacement...);
- la gestion : recours aux agents sur convention, dépenses de loyer, de formation interne et de gestion courante ;
- le personnel permanent : personnel inscrit au tableau des emplois du CNFPT, hors intervenants ;
- le personnel non permanent : personnel vacataire du CNFPT, hors intervenants.
- l'emploi ;
- les concours, dont les transferts aux centres de gestion suite à la loi de 2007 ;
- les fonctionnaires pris en charge ;
- les intérêts de la dette ;
- les autres mouvements de fonctionnement : ces mouvements sont liés à des opérations particulières, qui peuvent être des écritures réelles (des versements de subventions) ou pour ordre (qui ne génèrent pas de mouvements de trésorerie telle que la dotation aux amortissements) ; ces opérations sont uniquement réalisées par la direction des finances.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2015 (compte financier) réalisées par enveloppe ont été les suivantes :

#### REALISATIONS DES DEPENSES RELLES 2015 PAR ENVELOPPE

Enveloppe budgétaire en €	BP+BS+DM	Réalisation	Ecart	Taux de réalisation en %
Formation*	211 197 694,14	174 938 476,75	36 259 217,39	83%
Gestion**	52 651 018,69	46 861 579,82	5 789 438,87	89%
Masse salariale	131 950 118,00	130 992 786,48	957 331,52	99%
Emploi	90 000,00	58 716,48	31 283,52	65%
Concours	19 480 900,00	19 452 522,09	28 377,91	100%
Dont missions statutaires	1 000 000,00	971 659,09	28 340,91	97%
Transfert aux CDG	18 480 900,00	18 480 863,00	37,00	100%
Fonctionnaires pris en charge	4 556 700,00	4 353 341,86	203 358,14	96%
Dont missions statutaires	2 100 000,00	1 896 726,86	203 273,14	90%
Transfert aux CDG	2 456 700,00	2 456 615,00	85,00	100%
Intérêts de la dette	2 140 000,00	2 088 825,91	51 174,09	98%
Autres mouvements de fonctionnement	7 887 200,00	7 799 485,88	87 714,12	99%
<b>Total</b>	<b>429 953 630,83</b>	<b>386 545 735,27</b>	<b>43 639 631,61</b>	<b>90%</b>

Les dépenses de formation comprennent les dépenses pédagogiques (en régie ou sur marché), les frais logistiques (location de salles et de matériel) et les frais remboursés aux stagiaires.

\*\*Les dépenses de gestion comprennent les dépenses liées à l'entretien du patrimoine de l'établissement et les dépenses nécessaires à l'organisation des formations (reprographie et frais d'affranchissement...).

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 90%, en nette progression par rapport à 2014 (82 %).

Le taux de réalisation des dépenses de formation progresse de cinq points entre 2014 et 2015 (78 % en 2014 contre 83 % en 2015). En volume financier, les dépenses de formation

progressent de 11,29 %, passant de 157 193 485,29 € en 2014 à 174 938 476,75 €. Cette évolution reflète la forte dynamique de l'activité de formation en 2015 :

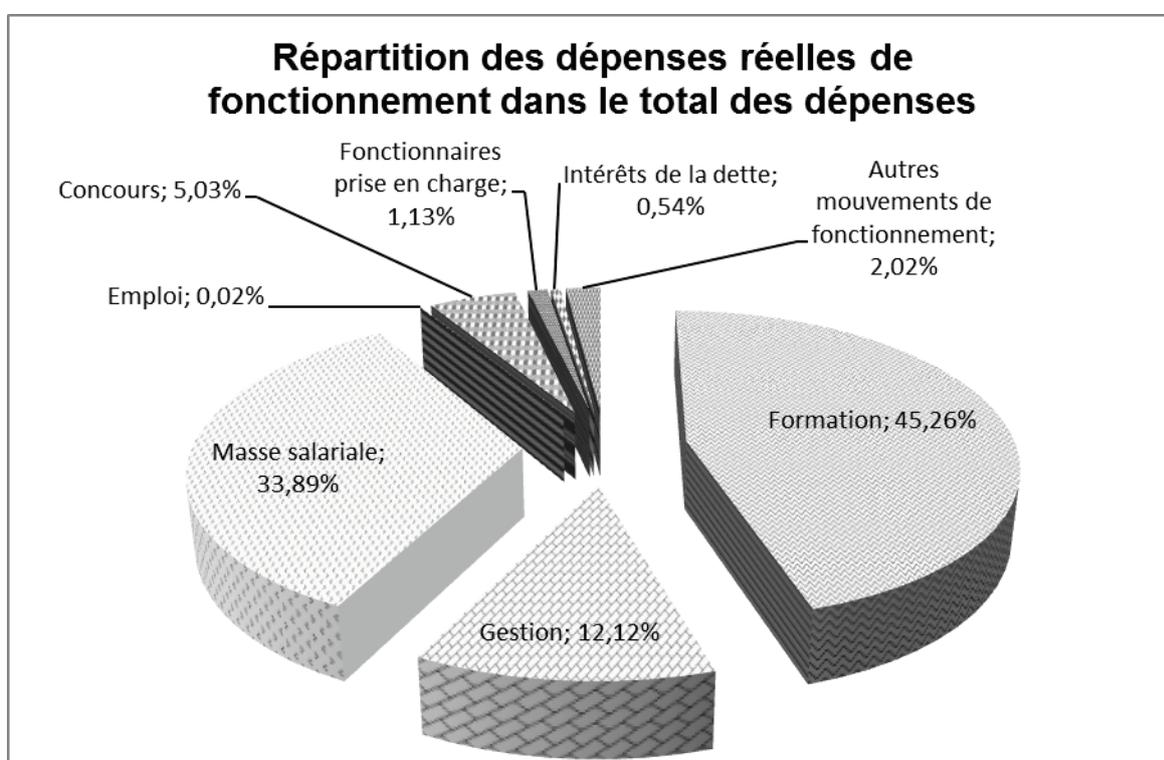
- 2 601 691 journées formation stagiaires ont été réalisées en 2015, contre 2 464 310 en 2014, soit une augmentation de +5,57 % entre 2014 et 2015 ;

- 217 218 journées formation ont été réalisées en 2015, contre 199 257 en 2014, soit une augmentation de + 9,01 % entre 2014 et 2015.

Le taux de réalisation des dépenses de gestion progresse de huit points entre 2014 et 2015 (81 % en 2014 contre 89 % en 2015). En volume financier, les dépenses de gestion progressent de 14,85 %, passant de 40 803 737,19 €, en 2014, à 46 861 579,82 €, en 2015.

Les réalisations 2015 sont détaillées par structure (délégations régionales, instituts, services du siège) en annexe.

La répartition de chacune de ces enveloppes budgétaires peut être représentée ainsi :



Les postes de dépenses significatifs concernent la formation (plus de 45 % des dépenses de fonctionnement totales), le personnel (près de 34 %) et la gestion (12 %).

La part des dépenses consacrées à la formation progresse encore par rapport à 2014 (45% en 2015 contre 44 % en 2014), la part des dépenses de personnel est stable (34% en 2015 contre 35% en 2014).

Les dépenses de gestion représentent 13 % de la cotisation, les dépenses de formation 48,28 % de la cotisation et les dépenses statutaires 6,56 % (organisation des concours de catégorie A+, rémunération des fonctionnaires pris en charge, transfert de ressources aux centres de gestion).

## 2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les taux de réalisation et de progression des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2011 se présentent ainsi :

#### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2011

Exercice budgétaire	Prévisions BP+BS+DM (hors opérations d'ordre) en euros	Réalisations en euros	Taux de réalisation	Taux de progression
2011	381 986 678,24	364 616 023,52	95%	
2012	365 227 252,73	340 658 779,47	93%	-6,57%
2013	380 105 090,03	346 485 925,88	91%	1,71%
2014	405 404 000,50	349 153 932,96	86%	0,77%
2015	429 953 630,83	386 545 735,27	90%	10,71%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 10,71 % en 2015. Cette évolution des dépenses est en cohérence avec la progression de l'activité qui évolue, de son côté de 9,1 %.

Les dépenses de fonctionnement enregistrent l'évolution suivante entre 2014 et 2015 par enveloppe :

#### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR ENVELOPPE ENTRE 2014 ET 2015

Enveloppe budgétaire	Réalisations 2014 en euros	Réalisations 2015 en euros	Evolution
Formation	157 193 485,29	174 938 476,75	11,29%
Gestion	40 803 737,19	46 861 579,82	14,85%
Personnel permanent	126 236 229,74	130 992 786,48	3,77%
Emploi	54 015,35	58 716,48	8,70%
Concours	17 753 841,92	19 452 522,09	9,57%
Fonctionnaires pris en charge	4 227 038,06	4 353 341,86	2,99%
Intérêts de la dette	693 691,43	2 088 825,91	201,12%
Autres mouvements de fonctionnement	12 599 702,38	7 799 485,88	-38,10%
<b>Total</b>	<b>359 561 741,36</b>	<b>386 545 735,27</b>	<b>7,50%</b>

### 2.1 – Les dépenses de formation

L'enveloppe de formation (dépenses réalisées) progresse de 11,29 % entre 2014 et 2015. L'activité 2015 est marquée par les points suivants :

- Une progression des journées formation (JF) de 9% entre 2014 et 2015 ;
- Une progression des journées formation stagiaires (JFS) de 31,9 % entre 2014 et 2015 ;
- Une diminution des formations d'intégration de 11 % (- 14,3 % pour les catégories C, +12,1 % pour les catégories B et - 27,1 % pour les catégories A) ;
- Une augmentation globale des formations de préparation aux concours de 2% avec des disparités selon les territoires ;
- Une légère baisse du nombre de présents par session en 2015 (13,1 présents par session contre 13,4 en 2014) ;
- Une progression des formations Inter de 8% et des formations Intra de 10,3 %.

Les dépenses de formation sont réparties ainsi :

### Répartition des principales dépenses de formation 2015

En euros	Réalisé 2015
<b>Actions mises en œuvre dans les délégations et les instituts</b>	<b>126 626 878,00</b>
<i>Formation initiale et d'intégration</i>	15 856 810,00
<i>FC Inter</i>	62 593 085,00
<i>FC Intra</i>	27 139 332,00
<i>FC Union</i>	6 854 370,00
<i>Préparation au concours</i>	11 440 100,00
<i>Activités ne générant pas de JF</i>	433 231,00
<i>Formation de formateurs</i>	448 377,00
<i>Ajustement(*)</i>	1 861 573,00

<b>Dotation d'intérêt national</b>	<b>15 726 883,00</b>
<i>Formation initiale et d'intégration</i>	1 848 544,00
<i>FC Inter</i>	12 874 081,00
<i>Préparation au concours</i>	664 022,00
<i>Activités ne générant pas de JF</i>	269 604,00
<i>Formation de formateurs</i>	58 390,00
<i>Ajustement(*)</i>	12 242,00

Frais de déplacement des stagiaires DOM en formation en métropole	471 087,00
---	------------

<b>Formations payantes</b>	<b>11 616 308,00</b>
<i>FC Inter</i>	5 325 405,00
<i>FC Intra</i>	4 608 433,00
<i>FC Union</i>	1 253 965,00
<i>Préparation au concours</i>	79 683,00
<i>Activités ne générant pas de JF</i>	270 329,00
<i>Ajustement(*)</i>	78 493,00

Centres de formation des apprentis	947 972,00
------------------------------------	------------

Contribution à l'ENSOSP	10 313 000,00
-------------------------	---------------

<b>Crédits gérés par la DGAcDF</b>	<b>2 062 829,00</b>
<i>Directions de la DGAcDF</i>	1 427 102,00
<i>Crédits délégués</i>	634 623,00
<i>Ajustement</i>	1 104,00

Rémunération des élèves (administrateurs et conservateurs)	6 276 325,00
--	--------------

Les dépenses réalisées pour la rémunération des intervenants progressent de 17,10 % entre 2014 et 2015. Les dépenses réalisées pour le paiement des marchés de prestation de formation progressent de 6,33 % entre 2014 et 2015

En €	2014	2015	Evolution en %
Rémunération du personnel enseignant	45 516 255,82	53 299 351,33	17,10%
Contrat de prestation de formation	37 060 589,24	39 405 279,42	6,33%

Ainsi, en 2015, la part des formations organisées en régie progresse de 4,31 % et celle des formations en convention est réduite de 5,29 %.

	2014	2015	Evolution 2014/2015
Formation organisée en régie	55,12%	57,49%	4,31%
Formation organisée en convention	44,88%	42,51%	-5,29%
Total	100,00%	100,00%	0,00%

## 2.2. - Les dépenses de gestion

Les dépenses ont évolué ainsi :

En euros	2014	2015	Evolution
Agents sur convention	4 104 040,10	6 316 596,97	53,91%
Formation interne	1 196 584,51	2 080 699,34	73,89%
Loyers	7 735 763,06	7 895 508,25	2,07%
Gestion courante	20 612 160,82	22 538 983,97	9,35%
Systèmes d'information	3 765 225,30	4 044 771,47	7,42%
Communication	1 995 345,39	1 764 407,82	-11,57%
Instances	537 306,57	695 220,94	29,39%
DRH hors paie	611 113,31	1 417 790,35	132,00%
CFA Première couronne	10 772,48	19 626,81	82,19%
CFA Languedoc-Roussillon	12 854,48	13 852,67	7,77%
Intérêts moratoires		274 150,23	
Divers	222 571,17	-200 029,00	
Total	40 803 737,19	46 861 579,82	14,85%

En 2015, les dépenses de gestion évoluent de 14,85 %, passant de 40 803 737,19 € en 2014 à 46 861 579,82 € en 2015.

Deux postes de dépenses font évoluer de manière conjoncturelle les dépenses de gestion en 2015, à savoir les dépenses relatives aux agents sur convention et les dépenses de formation interne.

Hormis ces deux évolutions, les dépenses de gestion courante évoluent de 9,35 % entre 2014 et 2015. Cette évolution est inférieure à l'évolution des dépenses de formation.

Alors même que les dépenses d'activité ont progressé de 11 %, on peut souligner la baisse de certains postes de dépenses en 2015, démontrant ainsi des efforts réalisés pour poursuivre la réduction des coûts de gestion :

- les fournitures administratives sont réduites de 22 % entre 2014 et 2015 (1 258 924,67 € en 2014 et 980 734,60 € en 2015, soit une baisse de 278 190,07 €) ;
- les frais d'affranchissements sont réduits de 17 % entre 2014 et 2015 (1 983 787,64 € en 2014 et 1 650 531,80 € en 2015, soit une baisse de 333 255,84 €) ;
- Les frais de télécommunication sont réduits de 6 % entre 2014 et 2015 (1 279 299,97 € en 2014 et 1 279 299,97 € en 2015, soit une baisse de 76 906,83 €) ;

Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'information se sont élevées à 4 044 771,47 €, en progression de 7,42 %. En effet, la mise en œuvre du schéma directeur

des systèmes d'information élargit le périmètre des prestations de maintenance (licences, connexions, ...)

En 2015, les principaux postes de dépenses liées aux systèmes d'information sont les suivants :

- 661 474 € pour le réseau national d'interconnexion ;
- 382 169,34 € compte tenu de l'augmentation du coût de suivi des licences Oracle ;
- 335 657,03 € pour les frais de téléphonie fixe et 274 142,73 € pour les frais de téléphonie mobile ;
- 520 622,27 € pour la gestion des services FrontOffice.

Les dépenses de la direction générale adjointe chargée des ressources humaines et du dialogue social (DGARHDS) s'élèvent en 2015 à 1 417 790,35 € (611 113,31 € en 2014) et recouvrent des dépenses d'études notamment.

### **2.3 – Les intérêts de la dette**

Entre 2014 et 2015, les intérêts de la dette progressent de 693 691,43 € à 2 088 825,91€. Cette hausse s'explique par le paiement en 2015 d'une indemnité actuarielle dans le cadre du remboursement anticipé d'un emprunt de 7 680 000 €, ce qui a majoré le remboursement d'intérêt en 2015 de 1 465 000 €. En neutralisant le paiement de cette indemnité, les intérêts de la dette s'élèvent à 623 825,91 €, soit une baisse de 11 %.

Rappelons que le remboursement anticipé d'emprunt a permis de diminuer le stock de la dette du CNFPT de plus de 50%, avec un capital total restant dû de 7,91 M€ au 31 décembre 2015.

### **2.4 – Les concours organisés par le CNFPT**

Les dépenses liées aux concours sont composées, pour une première part, de la compensation versée aux centres de gestion coordonnateurs au titre de l'organisation des concours, conformément à la loi du 19 février 2007. Pour mémoire, conformément au décret du 30 décembre 2009, la compensation du transfert aux centres de gestion des compétences en matière de concours et de fonctionnaires pris en charge évolue parallèlement à l'évolution de la cotisation du dernier compte financier connu (2012 sur 2013, soit + 10,77 % suite au rétablissement du taux de 1% de la cotisation en 2013). La seconde partie concerne l'organisation directe des concours de catégorie A+ par le CNFPT.

A compter de 2014, le législateur a confié au CNFPT l'organisation de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, en lieu et place du dispositif précédent de promotion interne au choix, afin d'assurer une sélection nationale des candidats pour l'accès aux fonctions occupées par les administrateurs territoriaux. Le bilan 2015 de ce nouvel examen s'établit ainsi : 440 candidats se sont inscrits, 80 ont été déclarés admissibles et 36 ont été admis. Les dépenses réalisées à ce titre se sont élevées à 118 577,23 €.

Les dépenses correspondant aux concours sont réparties ainsi :

## EVOLUTION DES DEPENSES DE CONCOURS

Concours en euros	2014	2015
Organisations des concours	1 069 140,92	971 659,09
Transferts aux centres de gestion	16 684 701,00	18 480 863,00
<b>Total</b>	<b>17 753 841,92</b>	<b>19 452 522,09</b>

### 2.5 – La masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution sur les quatre derniers exercices de la masse salariale des personnels de l'établissement.

#### Evolution 2012-2015 de la masse salariale

Exercice de référence	Masse salariale (de compte financier à compte financier)	Evolution
2012	119 169 650,72 €	3,46%
2013	122 490 220,31 €	2,79%
2014	126 236 229,74 €	3,06%
2015	130 992 786,48 €	3,77 %

Entre 2014 et 2015, la progression de la masse salariale a été de 3,77 % (à effectif constant) soit une augmentation de 4 756 556,74 € et s'explique d'une part, par l'impact des dispositifs réglementaires (impact du Glissement, Vieillesse, Technicité, augmentation des cotisations vieillesse patronales et salariales, la réforme de la catégorie C intervenue en février 2014), d'autre part, par l'impact de la politique sociale de l'établissement, principalement en direction des agents de catégories B et C (financement de l'aide à la complémentaire santé, part patronale du contrat de prévoyance de salaire, revalorisation du régime indemnitaire des catégories C et B, contribution de l'établissement à la prise en charge des frais de restauration des chèques déjeuner).

### 3. Les charges rattachées

Les charges rattachées ne s'appliquent qu'à la section de fonctionnement et visent à intégrer au résultat de l'exercice 2015 toutes les dépenses constatées au cours de l'exercice, indépendamment de leur date de paiement. A partir de 2015, donnent lieu à rattachement les charges avec service fait sur l'exercice et dont les factures correspondantes ont été reçues. Ce changement de méthode vise à réduire les annulations de rattachements afin d'être au plus près du compte financier et explique en partie la baisse des charges rattachées entre 2014 et 2015. En effet, le montant des charges rattachées en 2015 s'élève à 5 929 291,07 € contre 19 953 230,89 € en 2014. Rappelons que la clôture 2014 avait été anticipée d'un mois et demi, compte tenu de la mise en place d'un nouveau système d'information de gestion financière, ce qui avait augmenté le montant des charges rattachées fin 2014.

Le montant des charges rattachées sur l'exercice 2015 par enveloppe est le suivant :

### **REPARTITION DES CHARGES RATTACHEES 2015 PAR ENVELOPPE**

Enveloppe	Montant en euros
Formation	4 484 372,23
Gestion	1 427 375,60
Emploi	1 680,00
Concours	0,00
Autres mouvements de fonctionnement	15 863,24
<b>Total</b>	<b>5 929 291,07</b>

#### **B/ Analyse des dépenses par chapitre budgétaire**

##### 1. Activité de l'établissement (chapitre 011)

Ce chapitre retrace les dépenses liées au fonctionnement courant de l'établissement et retrace :

- ✓ les achats de biens et de services ;
- ✓ les impôts et taxes ;
- ✓ les charges de personnel autres que celles comptabilisées au chapitre 012 « masse salariale » : il s'agit principalement de la rémunération des intervenants ;
- ✓ les autres charges de gestion courante auxquelles sont rattachées principalement les redevances pour brevets ;
- ✓ certaines charges exceptionnelles, telles que les intérêts moratoires et autres pénalités.

Les dépenses du chapitre 011 ont évolué ainsi :

## DEPENSES 2015 LIEES A L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

En euros	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Ecart	Evolution
Achats et variation de stock (chapitre 60)	5 390 967,40	5 566 817,41	175 850,01	3,26%
Services extérieurs (chapitre 61)	85 820 188,05	93 587 945,55	7 767 757,50	9,05%
Autres services extérieurs (chapitre 62)	31 458 256,05	38 576 387,26	7 118 131,21	22,63%
Impôts et taxes (chapitre 63)	979 186,55	1 072 955,95	93 769,40	9,58%
Charges de personnel (chapitre 64)	65 091 414,78	73 679 598,15	8 588 183,37	13,19%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	31 270 690,77	32 308 839,64	1 038 148,87	3,32%
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	21 414,21	872 093,04	850 678,83	3972,50%
<b>Total</b>	<b>220 032 117,81</b>	<b>245 664 637,00</b>	<b>25 632 519,19</b>	<b>11,65%</b>

### 2. Personnel de l'établissement (chapitre 012)

Les dépenses de personnel inscrites sur le chapitre 012 ont progressé de la façon suivante :

#### Dépenses de personnel 2015

Chapitre 012 - Personnel de l'établissement	Montant en euros	Ecart
Année 2014	126 236 229,74	
Année 2015	130 992 786,48	4 756 556,74
<b>Taux d'évolution</b>	<b>3,77%</b>	

### 3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante correspondent plus particulièrement :

#### ✓ Au versement de subventions

Le CNFPT verse deux types de subvention :

- une subvention au comité des œuvres sociales,
- une subvention aux organisations syndicales représentées au conseil d'administration et dans un conseil régional d'orientation, destinée à favoriser la participation des représentants des personnels dans les instances du CNFPT à des actions de formation.

Le montant des subventions versées en 2015 se décline ainsi :

### Montant des subventions 2015 versées

Exercice 2015	Subvention au COS en euros	Subvention aux organisations syndicales en euros	Total en euros
Compte 65748 Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	1 705 100,00	154 500,00	1 859 600,00

Le montant de la subvention versée au comité des œuvres sociales est en progression de 483 000 € entre 2014 et 2015. Cette progression correspond, d'une part, à l'ajustement de la subvention à hauteur de 1% de la masse salariale de l'établissement et, d'autre part, au financement des postes mis à disposition du COS.

#### 4. Les charges financières (chapitre 66)

En 2015, le montant des intérêts de la dette s'est élevé à 2 088 825,91 €, contre 693 691,43 € en 2014, l'établissement ayant dû s'acquitter d'une indemnité actuarielle de 1 465 000 € dans le cadre du remboursement anticipé d'un emprunt de 7,68 M€ le 28 décembre 2015.

#### 5. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est constitué des montants liés aux titres de recette annulés sur exercices antérieurs. Il concerne principalement la gestion de la cotisation versée par les collectivités et leurs établissements. Ce montant s'élève à 675 223,80 € et correspond plus particulièrement aux éléments suivants :

#### Charges exceptionnelles – Exercice 2015

En euros	Remboursement pour trop perçu de cotisation	Régularisation sur exercices antérieurs	Total
Compte 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	585 871,47	89 352,33	675 223,80

En 2015, l'établissement a également dû s'acquitter d'une dépense exceptionnelle d'un montant de 5 120 051,61 €.

Cette dépense correspond à la mise en débet et à la remise gracieuse de l'ancien agent comptable pour les années 2004 à 2008.

Pour mémoire, la Cour des comptes, dans son arrêt n°71120 du 3 novembre 2014, avait décidé de constituer débiteur Monsieur Dominique Leeuws, ancien agent comptable de l'établissement, au titre des exercices 2004 à 2008 pour un montant de 5 120 051,61 €. Monsieur Dominique Leeuws étant aujourd'hui décédé la créance avait été reportée sur ses ayants droits.

Les ayants droits ont procédé à une demande de remise gracieuse au ministre des finances, soumise à l'avis du conseil d'administration du CNFPT qui a émis un avis favorable par délibération n°2015/039 du 15 avril 2015.

En vertu de la procédure réglementaire prévue par les règles des finances publiques, l'établissement a dû procéder aux écritures comptables suivantes :

- émission d'un mandat de 5 120 051,61 € après obtention de la remise gracieuse du ministre des finances avec inscription en dépense exceptionnelle ;
- en parallèle, émission d'un titre de recette d'un montant équivalent après notification de l'arrêt de débet ;

La charge est donc nulle pour l'établissement sur l'exercice 2015.

## II/ PRESENTATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement correspondent aux comptes de capitaux (liés notamment à la dette), aux comptes d'immobilisations regroupés dans le chapitre 098 « petits équipements » et dans le chapitre 090 « opérations immobilières ». Ces dépenses contribuent à l'enrichissement direct du patrimoine de l'établissement.

### A/ La dette

Le remboursement du capital de la dette a évolué ainsi entre 2014 et 2015 :

#### Remboursement du capital de la dette en 2014 et 2015

En €	Montant 2014	Montant 2015
Compte 1641 - Emprunt en euros	1 951 051,96	9 648 694,91

La dépense 2015 intègre un montant de 7 680 000 €, inscrit à la décision modificative n°2, pour procéder au remboursement anticipé d'un emprunt.

Fin 2015, l'encours de la dette est ainsi diminué de 55%. Au 31 décembre, il s'élève à 7 915 608,24 €, soit 2,18% du produit de la cotisation.

Hors remboursement d'emprunt, le remboursement du capital de la dette a évolué ainsi entre 2014 et 2015 :

#### Remboursement du capital de la dette entre 2014 et 2015 (hors remboursement anticipé d'emprunt)

En €	Montant 2014	Montant 2015
Compte 1641 Emprunt en euros	1 951 051,96	1 968 694,91

### B/ Les dépenses de « petits équipements »

Ces dépenses sont réalisées par toutes les structures et services de l'établissement sur le chapitre 098 « opérations de petits équipements ». Elles sont constituées des dépenses d'immobilisations incorporelles (frais d'études, et concessions, brevets), d'immobilisations

corporelles (agencements, matériels de transport, mobilier, matériel de bureau et d'informatique) et de travaux en cours.

Les dépenses réalisées sont les suivantes :

### Dépenses d'équipement réalisées en 2015

En €	Réalisé en 2014*	Réalisé en 2015
Mobilier et matériel		3 510 017,83
Véhicules		320 858,44
Travaux		559 183,47
Dépenses de la direction des systèmes d'information		5 806 923,23
Divers		-46 854,09
<b>Total</b>	<b>9 313 360,48</b>	<b>10 150 128,88</b>

Au total, les dépenses d'équipement ont progressé de 9 % en 2015. Les principales dépenses de petits équipements ont concerné :

- l'aménagement des locaux du nouveau siège de la délégation Nord Pas de Calais pour 1 025 358,05 € ;
- l'aménagement des nouveaux locaux de l'INSET de Dunkerque pour 219 516,12 € ;
- divers travaux de remise aux normes à la délégation régionale de PACA pour 262 003,11 € ;
- l'aménagement des nouvelles antennes du Gers et de l'Aveyron, ainsi que divers travaux de mise en conformité à la délégation régionale Midi-Pyrénées pour 317 212,64 € ;
- des travaux (notamment l'aménagement de la zone de distribution des repas) à la délégation Première couronne pour 294 936,82 € ;
- des travaux d'aménagement des locaux à l'INSET de Nancy pour 177 005,98 € (notamment sur les portes fenêtres des salles de formation et de l'amphithéâtre).

Les dépenses d'investissement réalisées en 2015 par la direction des systèmes d'information et de télécommunication s'élèvent à 8 466 746,76 € (y compris les reports) contre 9 227 501,01€ en 2014 (y compris les reports).

La forte montée en charge des dépenses d'investissement résultant des systèmes d'information permet d'accompagner la mise en œuvre du Schéma Directeur : ainsi, de 1,6 M€ en 2011 à un peu plus de 4 M€ par an en 2012 et 2013, le niveau de dépenses depuis 2014 se situe autour de 5,0 M€ (hors report).

En 2015, on peut noter parmi les principales dépenses :

- les dépenses liées à la mise en place du nouveau système de gestion financière pour 804 760,72 € ;
- les dépenses liées à la gestion des services FrontOffice pour 882 467,22 € ;
- l'équipement informatique des délégations et des instituts pour 603 329,68 € ;

- les dépenses liées à l'outil de suivi de l'activité formation pour 302 592,93 €.

Concernant les véhicules, le parc est réduit de 22 véhicules entre 2014 et 2015, soit une baisse de plus de 5%. Le nombre de véhicules s'élève à 385 fin 2015 contre 422 fin 2014. Par ailleurs, 8 véhicules électriques sont désormais présents dans le parc automobile de l'établissement fin 2015.

### C/ Les dépenses d'opérations immobilières

Ces dépenses s'élèvent, pour l'année 2015, à 20 975 119,3 euros (hors reports) et à 28 111 014,31 € en prenant en compte les reports (2015 sur 2016).

Les principales opérations immobilières de l'année (inscrites au plan pluriannuel d'investissement) ont donné lieu aux dépenses suivantes :

#### Réalisation des principales opérations immobilières en 2015

Opérations immobilières	Crédits ouverts (y compris reports 2014 sur 2015) en €	Dépenses en 2015 en €	Taux de réalisation
Alsace-Moselle : construction du nouveau siège de la délégation	4 496 157,99	3 706 025,40	82,43%
Auvergne : construction du nouveau siège de la délégation	3 940 187,90	3 785 917,21	96,08%
Centre : construction du nouveau siège de la délégation	3 057 775,80	2 086 536,77	68,24%
Languedoc-Roussillon : aménagement de nouveaux locaux	3 106 325,60	2 709 488,35	87,22%
INET Strasbourg : construction des nouveaux locaux pour l'INET et pour l'antenne du Bas-Rhin	7 185 688,00	6 654 499,20	92,61%
Première couronne : travaux suite à des diagnostics thermiques et accessibilité	1 302 214,22	903 305,30	69,37%
Réunion : centre de formation à Saint-Leu	955 000,00	955 000,00	100,00%
<b>Total</b>	<b>24 043 349,51</b>	<b>20 800 772,23</b>	<b>86,51%</b>

Sur un plan opérationnel, l'année 2015 a été marquée par la livraison des nouveaux locaux de la délégation Auvergne. La construction de cette nouvelle délégation s'est achevée fin 2015 après 21 mois de travaux.

Situé à Clermont-Ferrand, le bâtiment regroupe un ensemble de locaux administratifs, de bureaux et de salles de réunion et pédagogiques.

Pour accueillir les stagiaires, la délégation dispose désormais de 15 salles de formation, d'un amphithéâtre de 120 places et d'espaces de travail pour une surface de près de 3 000 m<sup>2</sup>. En 2015, les opérations immobilières liées au nouveau bâtiment de l'INET et de l'antenne du Bas-Rhin à Strasbourg se sont également poursuivies pour une livraison en 2016.

Sur le plan financier, et en tenant compte des reports 2015 sur 2016, le taux de réalisation des crédits pour les opérations immobilières s'élève à 99,73 % en 2015 contre 94% en 2014. Ce taux de réalisation en 2015 révèle une maîtrise croissante dans le pilotage du PPI.

### **PARTIE III/ LES OPERATIONS D'ORDRE**

Les opérations de fin d'exercice concourent à la modification patrimoniale des comptes. Ces opérations ne se traduisent ni par un encaissement ni par un décaissement, mais ont une incidence budgétaire (opérations d'ordre budgétaire).

En 2015, l'établissement a mis en place un nouveau système d'information de gestion financière qui n'a pas permis, pour des raisons techniques liées à l'outil, de passer les écritures comptables liées aux opérations patrimoniales, à l'exception de la dotation aux amortissements.

Ainsi, certaines opérations d'ordre inscrites à la décision modificative n°1 du 4 novembre 2015 n'ont pas donné lieu à exécution budgétaire (avances à transférer, transfert de frais d'étude et cessions mobilières). Ces écritures seront reprises sur l'exercice 2016.

Les principales opérations d'ordre ont été les suivantes sur l'exercice 2015.

#### **I/ LES INTERETS COURUS NON ECHUS (I.C.N.E)**

L'instruction M14 dont est issue l'instruction comptable applicable à l'établissement (la M 831), prévoit le rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice. Ce principe est afférent à l'ensemble de la dette. Cette opération permet de faire apparaître dans le résultat de l'exercice donné, les frais financiers qui s'y rapportent.

L'écriture d'ordre pour l'exercice 2015 pour les intérêts courus non échus sur l'exercice et échus en 2016 est la suivante :

#### **Les intérêts courus non échus 2015 sur 2016**

En €	Dépenses	Recettes
Compte 6611 ICNE de l'exercice sur l'emprunt	196 442,08	
Compte 1688 ICNE de l'exercice sur l'emprunt		196 442,08

L'écriture de contrepassation, pour « neutraliser » l'opération sur l'exercice 2015 a été également effectuée :

### Les intérêts courus non échus 2014 sur 2015

En euros	Dépenses	Recettes
Compte 1688 ICNE N-1 contrepassés sur emprunt	233 934,00	
Compte 6611 ICNE N-1 contrepassés sur emprunt		233 934,00

## II/ L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement a pour finalité de constater la dépréciation des éléments d'actif, en fonction notamment du temps écoulé depuis l'acquisition de ces éléments. Il est rappelé que la délibération du 22 janvier 2014 a revu la durée d'amortissement des logiciels afin de tenir compte du schéma directeur des systèmes d'information mis en place au CNFPT en 2010. Les logiciels sont désormais amortis sur 5 ans, au lieu de 2 ans dans la précédente délibération.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire, se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement :

### La dotation aux amortissement en 2015

Chapitres	Dépenses en euros	Recettes en euros
68 Dotations aux amortissement et aux provisions	10 846 882,98	
28 Amortissement des immobilisations en cours		10 846 882,98

## III/ LA REPRISE PARTIELLE DE PROVISION

Lors de la séance du conseil d'administration du 6 novembre 2013, une provision de 2 200 000 € avait été créée pour pouvoir, le cas échéant, rembourser des collectivités qui auraient versé à tort la cotisation au taux de 1% durant l'année 2012.

En 2014, une première reprise partielle de provision avait été effectuée pour un montant de 400 000 € au vu des dossiers en cours d'instruction par le service de la cotisation. En 2015, les opérations de contrôle et les remboursements se sont poursuivis. Au vu des dossiers en cours d'instruction, une seconde reprise de provision a pu être opérée pour un montant de 600 000 €.

Au 31 décembre 2015, le montant de la provision s'élève donc à 1 200 000 €.

Les dernières opérations de contrôle ont lieu en 2016.

### La reprise partielle de provision en 2015

Compte nature	Dépenses en euros	Recettes en euros
1518 Autres provisions pour risques	600 000,00	
7875 Reprise sur provisions pour risques et charges		600 000,00
<b>Total</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>

#### IV/ L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS RECUES

Le CNFPT a perçu des subventions pour la réalisation du siège de la délégation Bourgogne. Aussi la tranche annuelle correspondante doit-elle être amortie pour un montant de 2 900 €.

L'écriture d'ordre pour amortir la subvention reçue est la suivante :

#### L'amortissement des subventions en 2015

Compte nature	Dépenses en euros	Recettes en euros
13912 Subvention d'investissement transférées	2 900,00	
777 Quote-part des subventions d'investissement		2 900,00
<b>Total</b>	<b>2 900,00</b>	<b>2 900,00</b>

### PARTIE IV / LA CONSTITUTION DES RESULTATS

#### I / UNE DEGRADATION DU SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisées en 2015 fait apparaître un niveau de dépenses de 397 589 060,33 euros et un niveau de recettes de 416 740 994,07 euros.

## RESULTATS 2015 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En euros - Section de fonctionnement	Dépenses réalisés en 2015	Recettes réalisées en 2015
011 Activités de l'établissement	245 664 637,00	
012 Personnel de l'établissement	130 992 786,48	
65 Autres charges de gestion courante	1 999 638,24	
66 Charges financières	2 088 825,91	
67 Charges exceptionnelles	5 799 847,64	
70 Produits des activités		395 176 315,86
74 Dotations et subventions		2 620 411,69
75 Autres de produits de gestion courante		1 656 579,10
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels*		16 154 958,30
78 Produits sur amortissement		
013 Atténuation de charges		298 795,12
Opérations d'ordre		
66 Charges financières	196 442,08	233 934,00
67 Charges exceptionnelles		
68 Dotations aux amortissements	10 846 882,98	600 000,00
023 Virement à la section d'investissement		
77 Produits exceptionnels		
78 Reprise sur amortissement		
<b>Total</b>	<b>397 589 060,33</b>	<b>416 740 994,07</b>
<b>Solde</b>		<b>19 151 933,74</b>

\* Les produits exceptionnels correspondent à la cession des locaux de Grenelle, à la mise en débit de l'ancien Agent comptable et aux annulations de rattachement.

Il en ressort, par conséquent, un excédent de la section de fonctionnement de 19 151 933,74 € pour 2015 ; l'excédent était de 40 850 466,21 € en 2014. Le résultat 2015 de la section de fonctionnement est divisé par 2 entre 2014 et 2015.

En neutralisant la recette exceptionnelle liée à la cession des locaux de Grenelle (7 680 000 €), le résultat de la section s'élève à 11 171 933,74 €, soit une baisse de 72%.

L'excédent ainsi corrigé représente moins de 3 % des recettes de fonctionnement ou encore l'équivalent de 1,46 semaines de dépenses de fonctionnement.

## II/ UNE SECTION D'INVESTISSEMENT EN DEFICIT

### RESULTATS 2015 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, l'établissement a poursuivi la mise en œuvre de sa politique immobilière, confortant les objectifs qu'il s'est fixés en termes de construction, de développement durable et de mise en conformité de ses bâtiments. Il a également rénové les équipements de ses systèmes d'information et de communication au sein des structures.

Les dépenses pour les opérations immobilières sont en progression de 17% par rapport à 2014 et les opérations d'équipement de 9%, ce qui montre la mobilisation de l'établissement pour améliorer l'accueil des stagiaires et offrir un service public de qualité.

### Résultats 2015 de la section d'investissement

En euros - Section d'investissement	Dépenses réalisées en 2015	Recettes réalisées en 2015
10 Dotations et fonds propres		2 395 231,44
13 Subventions d'investissement		
16 Remboursement d'emprunt	9 648 694,91	
27 Prêts et immobilisations financières	10 606,99	
090 Opérations immobilières	20 975 119,35	
098 Opérations d'équipement	10 150 128,88	
Opérations d'ordre		
13 Subventions d'investissement	2 829,00	
15 Provisions pour risques et charges	600 000,00	
16 Emprunts et dettes	233 934,00	196 442,08
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
23 Immobilisation en cours		
28 Amortissement des immobilisations		10 846 882,98
090 Opérations immobilières		
098 Opérations d'équipement		
1068 Excédent de fonctionnement		17 858 915,28
Résultat	41 621 313,13	31 297 471,78
Solde	10 323 841,35	

### III / LE RESULTAT CUMULE

La décomposition des résultats est la suivante :

#### CUMUL DES RESULTATS 2015 EN €

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015	19 151 933,74
Résultat reporté*	64 002 051,43
<b>Résultat de fonctionnement cumulé en 2015</b>	<b>83 153 985,17</b>

\*Le résultat reporté de 64,0 M€ correspond à l'excédent affecté au budget supplémentaire 2015.

	Investissement
Solde d'exécution d'investissement	- 10 323 841,35
Résultat reporté	- 2 775 439,21
<b>Solde d'exécution d'investissement 2015</b>	<b>- 13 099 280,56</b>

Résultats comptables cumulés 2015	70 054 704,61
-----------------------------------	---------------

Financement des reports d'investissement	12 032 041,96
--	---------------

Neutralisation de la cession exceptionnelle	7 980 000,00
---	--------------

<b>Résultat de clôture 2015 retraité</b>	<b>50 042 662,65</b>
--	----------------------

La constatation du résultat de la section de fonctionnement et du solde d'exécution de la section d'investissement permet de déterminer l'affectation prioritaire du résultat au besoin de financement de l'investissement. Ainsi, l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat cumulé de l'exercice et de l'exercice antérieur) portera prioritairement sur la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement (12 032 041,96 €) seront repris au budget supplémentaire 2016 et sont à soustraire de l'excédent comptable de clôture augmenté des résultats antérieurs (70 054 704,61 €).

- L'excédent constaté au 31 décembre 2015 s'élève ainsi à 58 022 662,65 € (11,33 % des recettes totales) ; il s'élevait à 64 002 051,43 € en 2014. Entre 2014 et 2015, il est réduit de près de 10%.
- Comme indiqué plus haut, ces résultats s'expliquent notamment, pour la section de fonctionnement, par le double effet de la forte hausse des dépenses liées au développement de l'activité et de la progression modérée des recettes, compte-tenu de la stabilité de la cotisation et de la baisse des recettes de formations dites payantes.

En neutralisant la cession exceptionnelle des locaux de la rue de Grenelle, l'excédent aurait été réduit de 7,98 M€, pour se situer à 50,04 M€.

En section d'investissement, les marges de manœuvre encore disponibles ont permis à l'établissement à la fois de réduire son endettement et d'améliorer la consommation des crédits de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Comptablement, le disponible à affecter au budget supplémentaire 2016 est donc le suivant :

En euros

Résultats cumulés 2015	70 054 704,61
Restes à réaliser	12 032 041,96
<b>Total excédent réel 2015</b>	<b>58 022 662,65</b>

Les résultats 2014 étaient les suivants :

En euros

Résultats cumulés 2014	79 085 527,50
Restes à réaliser	15 083 476,07
<b>Total excédent réel 2014</b>	<b>64 002 051,43</b>

### **Synthèse sur l'équilibre général du compte financier 2015**

L'équilibre du compte financier peut être représenté ainsi :

### Compte financier 2015 Budget principal

Dépenses	Recettes	
Concours et emploi <b>1,03 M€</b>		
Fonctionnaires pris en charge <b>1,90 M€</b>		
Transfert aux centres de gestion <b>20,94 M€</b>		
Dépenses de formation <b>174,94 M€</b>	Cotisation <b>362,35 M€</b>	
Dépenses de gestion directement liées à la formation *		
<b>135,78 M€</b>		
Dépenses de gestion communes à l'établissement ** <b>42,07 M€</b>		
Subventions <b>2,0 M€</b>	Recettes de personnel <b>2,4 M€</b>	
Intérêts de la dette <b>2,09 M€</b>	Recette de gestion <b>0,33 M€</b>	
Charges exceptionnelles <b>5,80 M€</b>	Remboursement des budgets annexes <b>17,20 M€</b>	
Dot. Amortissement, op. ordre <b>11,04 M€</b>	Recettes de formation <b>15,49 M€</b>	
Total des dépenses de fonctionnement <b>397,59 M€</b>	Recettes exceptionnelles <b>16,15 M€</b>	
	Fonctionnaires pris en charges <b>1,98 M€</b>	
	Opérations d'ordre <b>0,84 M€</b>	
	Total des recettes de fonctionnement <b>416,74 M€</b>	FONCTIONNEMENT
Remboursement d'emprunts <b>9,66 M€</b>	FCTVA <b>2,40 M€</b>	
Opérations immobilières <b>20,97 M€</b>	Dotations aux amortissements et Opérations d'ordre <b>11,04 M€</b>	
Opérations d'équipement <b>10,15 M€</b>	Excédent de fonctionnement capitalisé <b>17,86 M€</b>	
Opérations d'ordre <b>0,84 M€</b>	Total recettes d'investissement <b>31,30 M€</b>	INVESTISSEMENT
Total dépenses d'investissement <b>41,62 M€</b>		

\* Les dépenses de gestion liées directement à la formation comprennent les dépenses de gestion courante des DR et des instituts et les dépenses de personnel afférentes.

\*\* Les dépenses de gestion commune de l'établissement comprennent les dépenses liées de gestion des services du siège ainsi que les dépenses de personnel afférentes.

## PARTIE V / LES BUDGETS ANNEXES

### I/ LE BUDGET ANNEXE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Conformément à l'article 70 de la loi du 13 août 2004 modifiant l'article 12-2-1 de la loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'utilisation de la sur-cotisation ainsi que de la cotisation de base de la filière des sapeurs-pompiers professionnels sont retracées dans un budget annexe au budget du CNFPT. Ce budget annexe a été créé en 2007, après validation du plan de compte par la Direction générale des collectivités locales.

Pour l'exercice 2015, les dépenses s'élèvent à **15 490 673,58 €** et les recettes à **17 739 846,59 €**, ce qui permet de dégager un solde positif de **2 249 173,01 €**. Le résultat cumulé de 2008 à 2015 s'élève à 10 934 325,04 €. Le résultat cumulé s'établit ainsi :

#### Réalisation 2015 – Budget annexe des sapeurs-pompiers professionnels

Recettes en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Cotisation 1 %	9 433 700,00	9 483 982,96	50 282,96
Cotisation 0,86 %	8 113 000,00	8 156 225,35	43 225,35
Reliquat cotisation 2014	0,00	99 638,28	99 638,28
Report à nouveau 2014	8 685 152,03	8 685 152,03	0,00
<b>Total recettes 2015</b>	<b>26 231 852,03</b>	<b>26 424 998,62</b>	<b>193 146,59</b>

Dépenses en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Dépenses de formation	23 146 952,03	13 281 739,18	9 865 212,85
Dépenses de gestion	1 030 700,00	623 418,62	407 281,38
Masse salariale	2 054 200,00	1 585 515,78	468 684,22
<b>Total dépenses 2015</b>	<b>26 231 852,03</b>	<b>15 490 673,58</b>	<b>10 741 178,45</b>

<b>Solde</b>	<b>0,00</b>	<b>10 934 325,04</b>
--------------	-------------	----------------------

#### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont évolué ainsi :

Dépenses en €	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Evolution
Dépenses de formation	13 506 874,29	13 281 739,18	-2%
Dépenses de gestion	459 305,22	623 418,62	36%
Masse salariale	1 375 389,67	1 585 515,78	15%
<b>Total dépenses 2015</b>	<b>15 341 569,18</b>	<b>15 490 673,58</b>	<b>1%</b>

1. Les dépenses de formation se répartissent comme suit :

- a. Les actions de formation réalisées par les délégations régionales et les instituts en direction des agents de la filière des sapeurs-pompiers professionnels

Les dépenses ont évolué de 1 771 664 € en 2014 à 2 137 488,47 € en 2015. Les dépenses réalisées par les délégations et par les instituts en direction des agents ont progressé de 21 % en 2014 et 2015. En parallèle, l'activité en journées de formations stagiaires (JFS) a augmenté de 4,2% entre 2014 et 2015 (55 664 JFS en 2014 contre 57 982 JFS en 2015). Il est rappelé que, comme pour le budget général, la clôture de l'exercice 2014 du budget annexe des sapeurs-pompiers professionnels a été anticipée d'un mois et demi afin de permettre le déploiement du nouveau système d'information de gestion financière (SIGF) au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette clôture anticipée a, de la même manière que sur le budget général, déporté une partie des dépenses 2014 sur l'exercice 2015 ce qui explique la plus forte augmentation des dépenses (+21%) par rapport à l'augmentation de l'activité (+4,2 % des JFS).

Le dispositif de formation des sapeurs-pompiers professionnels a été réformé en 2013. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a réduit en 2013 les demandes de formation des sapeurs-pompiers professionnels, ce qui explique la baisse constatée, depuis 2013, des actions de formation réalisées par les délégations et les instituts en direction des agents des SDIS.

Ce contexte de la filière a conduit le CNFPT à initier une démarche de refondation de l'offre en direction des SDIS. Les priorités fixées concernent l'accompagnement des équipes de direction, la professionnalisation des acteurs de formation et des ressources humaines et, enfin, le développement des compétences transverses des personnels des SDIS.

Il est toutefois constaté une diminution structurelle du temps accordé à la formation par les sapeurs-pompiers professionnels. En effet, une enquête prospective laisse apparaître ce processus comme irréversible jusqu'en 2018. Une baisse de 10% d'activités est planifiée par an depuis 2015. Au-delà de la raréfaction de la ressource budgétaire, une forte contrainte pèse désormais sur la gestion de la ressource humaine avec une variable d'ajustement sur la formation des agents.

- b. La participation à l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (ENSOSP)

Conformément à la délibération n° 2014/127 du 5 novembre 2014, la participation à l'ENSOSP s'élève en 2015 à 10 313 000 €, à savoir :

- ✓ 8 113 000 € au titre de la sur-cotisation de 0,86 % ;

✓ 2 200 000 € au titre de l'apport financé par la cotisation de 1% pour 2015.

Enfin, le CNFPT a pris à sa charge une formation de maintien et de perfectionnement des acquis à l'attention des directeurs et directeurs adjoints des SDIS pour 69 164,84 €, ce qui porte la contribution totale du CNFPT à 10 382 164,84€.

c. Les dépenses des services du siège se sont élevées en 2015 à 762 085,86 € : elles correspondent principalement aux dépenses du pôle de compétence « sapeurs-pompiers ».

2. Les dépenses de gestion concernent :

- Les frais de gestion des délégations régionales et des instituts pour l'organisation des actions de formation en direction des sapeurs-pompiers professionnels. Ces frais sont calculés au prorata des dépenses totales de gestion des délégations régionales et des instituts par rapport au poids des actions de formation.
- Les frais de gestion du siège pour les activités support à la filière sapeurs-pompiers professionnel (pôle de compétence sapeurs-pompiers, gestion administrative et financière du budget annexe, participation des SDIS au Site Emploi Territorial...).

3. Les dépenses de masse salariale s'élèvent en 2015 à 1 585 515,78 €.

Ces dépenses retracent, d'une part, la quote-part de rémunération des agents des délégations régionales et des instituts qui consacrent leur activité à la formation des sapeurs-pompiers professionnels (1 330 943,76 €) et, d'autre part, celle des agents des services du siège qui exercent une fonction support à la filière sapeurs-pompiers professionnels (254 572,02 €).

## B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement évoluent entre 2014 et 2015 comme suit :

### Evolution 2014-2015 des recettes de fonctionnement

Recettes en €	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Evolution
Cotisation de base	9 012 995	9 483 983	4,97%
Sur cotisation	7 751 176	8 156 225	4,97%
Reliquat cotisation 2014		99 638	100,00%
<b>Total</b>	<b>16 764 170</b>	<b>17 739 847</b>	<b>5,50%</b>

Le montant de la cotisation (de base et additionnelle) est supérieure à la prévision budgétaire (+2%). En 2015, la cotisation de la filière des sapeurs-pompiers professionnels est plus dynamique que la cotisation affectée au budget général (+ 2,44%).

Par ailleurs, compte tenu de la clôture anticipée fin 2014, un reliquat de cotisation afférent à l'exercice 2014 (99 638,28 €) est constaté sur l'exercice 2015.

## II/LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA PREMIERE COURONNE

Le budget annexe du centre de formation des apprentis de la délégation régionale Première couronne a été créé par délibération 09/068 du 24 juin 2009.

Pour l'exercice 2015, les dépenses s'élèvent à **727 754,79 €** et les recettes à **709 179 €**, ce qui permet de dégager un solde positif de **25 451,68 €** compte tenu de l'excédent reporté. Le résultat cumulé s'établit ainsi :

### Réalisation 2015 – Budget annexe du CFA Première couronne

Recettes en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Subvention conseil régional	556 321,00	550 403,00	-5 918,00
Participation coll. locales	172 352,00	136 000,00	-36 352,00
Taxe d'apprentissage	0,00	22 776,00	22 776,00
Report à nouveau 2014	44 027,35	44 027,35	0,00
<b>Total recettes 2015</b>	<b>772 700,35</b>	<b>753 206,35</b>	<b>-19 494,00</b>

Dépenses en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Dépenses de formation	336 827,35	294 718,77	-42 108,58
Dépenses de gestion	65 773,00	72 583,52	6 810,52
Masse salariale	330 600,00	330 600,00	0,00
Autres charges de gestion courante	30 000,00	23 040,00	-6 960,00
Charges exceptionnelles	9 500,00	6 812,50	-2 687,50
<b>Total dépenses 2015</b>	<b>772 700,35</b>	<b>727 754,79</b>	<b>-44 945,56</b>

<b>Solde</b>	<b>0,00</b>	<b>25 451,56</b>
--------------	-------------	------------------

En ce concerne l'activité 2015, le CFA a accueilli sa 11<sup>ème</sup> promotion d'apprentis auxiliaires de puériculture et sa deuxième promotion de cuisiniers spécialisés de collectivité territoriale. 125 collectivités ont accueilli des apprentis, principalement en première couronne (83%). Avec un taux de réussite au diplôme proche de 100% et un taux de rupture inférieur à 5% (lorsque la moyenne régionale est plutôt située entre 20 et 25%), le CFA a permis à ce jour à 476 diplômés de rejoindre directement le marché de l'emploi.

Sur le plan financier, le Conseil régional d'Île-de-France a modifié en 2014 les règles d'attribution des primes aux employeurs d'apprentis en limitant cette aide aux communes de moins de 5 000 habitants. En contrepartie, le Conseil régional a porté le taux de subventionnement du CFA de 40% à 80%, afin de compenser la perte de ces aides aux employeurs publics du territoire francilien.

### III / LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA DELEGATION LANGUEDOC ROUSSILLON

Le budget annexe du centre de formation des apprentis de la délégation Languedoc-Roussillon a été créé par délibération 11/075 du 22 juin 2011. La création de ce CFA s'appuie également sur une convention signée entre le conseil régional du Languedoc-Roussillon et l'organisme gestionnaire, le CNFPT. Le CFA est porté par la délégation régionale Languedoc-Roussillon.

Pour l'exercice 2015, les dépenses s'élèvent à **936 118,61 €** et les recettes à **1 058 295,05 €**, ce qui permet de dégager un solde positif de **122 176,44 €** :

#### Réalisation 2015 – Budget annexe du CFA Languedoc-Roussillon

Recettes en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Subvention conseil régional	510 000,00	506 744,69	-3 255,31
Participation coll. locales	309 000,00	246 755,00	-62 245,00
Taxe d'apprentissage	59 000,00	138 531,43	79 531,43
Report à nouveau 2014	166 263,93	166 263,93	0,00
<b>Total recettes 2015</b>	<b>1 044 263,93</b>	<b>1 058 295,05</b>	<b>14 031,12</b>

Dépenses en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Dépenses de formation	753 263,93	651 652,86	-101 611,07
Dépenses de gestion	43 000,00	44 609,67	1 609,67
Masse salariale	180 000,00	176 316,08	-3 683,92
Annul. Sur ex. antérieurs	68 000,00	63 540,00	-4 460,00
<b>Total dépenses 2015</b>	<b>1 044 263,93</b>	<b>936 118,61</b>	<b>-108 145,32</b>

<b>Solde</b>	<b>0,00</b>	<b>122 176,44</b>	
--------------	-------------	-------------------	--

L'année 2015 a vu une légère augmentation des effectifs du CFA des métiers territoriaux du Languedoc-Roussillon dans un contexte national relativement stable en termes d'effectifs d'apprentis.

Au 31 décembre 2015, le CFA comptait 210 apprentis (+ 6% par rapport à 2014), dont 128 issus de la nouvelle promotion (nouveaux contrats signés entre septembre et décembre 2015).

Cette promotion 2015 dispose d'un effectif supérieur à la précédente (114 nouveaux apprentis en 2014), soit une hausse de plus 12%.

L'évolution des nouveaux contrats marque une hausse des contrats pour les niveaux III et IV de formation et une diminution relative des contrats de niveau V.

L'offre de formation du CFA a peu évolué entre 2014 et 2015, un seul diplôme nouveau ayant été ouvert : le BTS économie sociale et familiale.

Le CFA dispose dorénavant de 23 diplômes allant du CAP au BTS dans neuf filières de formation : gestion administrative, tourisme, services à la personne, petite enfance, restauration collective, mécanique, bâtiment, espaces-verts et gestion des eaux. L'offre de services complémentaires du CFA a été toujours aussi active en 2015, notamment pour les formations et les rencontres de réseaux des maîtres d'apprentissage, les formations d'intégration d'apprentis et les formations d'accès à l'emploi post contrat d'apprentissage.

Les partenariats avec le conseil régional, les nombreuses unités de formation par apprentissage, les missions locales et les maisons de l'Europe ont été confortés.

#### **IV / LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ACCESSOIRES DE FORMATION HORS COMPETENCE STATUTAIRE**

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes concernant l'activité dite concurrentielle, un budget annexe des activités accessoires de formation complémentaires aux compétences statutaires a été créé en 2013.

Ce budget annexe retrace, en dépense et en recette, les conventions de prestations de service pour lesquelles le CNFPT propose ses services contre rémunération à des institutions qui ne sont pas des collectivités territoriales et qui sont soumises aux obligations de mise en concurrence.

Les principaux employeurs concernés sont les suivants :

- la Poste ;
- l'Assemblée nationale et le Sénat ;
- le réseau de transport d'électricité (RTE) ;
- des collectivités d'outre-mer (COM) avec lesquelles le CNFPT a conclu des conventions.

L'exécution budgétaire 2015 permet de dégager un excédent de 8 031,64 €.

### Réalisation 2015 – Budget annexe des activités accessoires de formation

Recettes en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Recettes de formation	367 100,00	147 018,75	220 081,25
Report à nouveau	3 607,31	3 607,31	0,00
<b>Total recettes 2015</b>	<b>370 707,31</b>	<b>150 626,06</b>	<b>220 081,25</b>

Dépenses en €	Crédits ouverts en 2015	Réalisation 2015	Solde
Dépenses de formation	230 507,31	101 853,15	128 654,16
Dépenses de gestion	28 000,00	20 370,63	7 629,37
Masse salariale	112 200,00	20 370,63	91 829,37
<b>Total dépenses 2015</b>	<b>370 707,31</b>	<b>142 594,41</b>	<b>228 112,90</b>

<b>Solde</b>	<b>0,00</b>	<b>8 031,64</b>	
--------------	-------------	-----------------	--

## **Tableaux annexes**

Dépenses				Recettes			
CHAPITRES BUDGETAIRES	Propositions nouvelles	Reports	TOTAL	CHAPITRES BUDGETAIRES	Propositions nouvelles	Reports	TOTAL
Opérations réelles				Opérations réelles			
I 16 Remboursement d'emprunts	9 650 000,00	-	9 650 000,00	10 Dotations et fonds propres	2 400 000,00	-	2 400 000,00
N 27 Prêts et immobilisations financières	20 000,00	-	20 000,00	13 Subvention	-	-	-
V 090 opérations immobilières	19 000 000,00	9 187 467,18	28 187 467,18	16 Emprunts et dettes	-	-	-
E 098 opération d'équipements	14 262 643,00	5 896 008,89	20 158 651,89	23 Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Opérations d'ordre				Opérations d'ordre			
S 13 Subventions d'investissement	2 900,00	-	2 900,00	16 Emprunts et dettes	200 500,00	-	200 500,00
S 15 Provisions pour risques et charges	600 000,00	-	600 000,00	15 Provisions pour risques et charges	-	-	-
E 16 Emprunts et dettes	234 000,00	-	234 000,00	20 Immobilisations incorporelles	194 300,00	-	194 300,00
M 27 Autres immobilisations financières	-	-	-	21 Immobilisations corporelles	1 917 500,00	-	1 917 500,00
E 28 Amortissement des immobilisations	-	-	-	23 Immobilisations en cours	11 828 800,00	-	11 828 800,00
N 090 Opérations immobilières	11 932 600,00	-	11 932 600,00	27 Autres Immobilisations financières	-	-	-
T 098 Opérations d'équipement	98 500,00	-	98 500,00	28 Amortissement des immobilisations	10 852 400,00	-	10 852 400,00
001 Résultat reporté	2 775 439,21	-	2 775 439,21	021 Virement de la section de fonctionner	28 399 143,00	-	28 399 143,00
				098 Opération d'équipement	8 000,00	-	8 000,00
				001 Résultat reporté	-	-	-
				1068 Excédents de fonctionnement capitè	17 858 915,28	-	17 858 915,28
<b>Total Investissement</b>	<b>58 576 082,21</b>	<b>15 083 476,07</b>	<b>73 659 558,28</b>	<b>Total Investissement</b>	<b>73 659 558,28</b>	<b>-</b>	<b>73 659 558,28</b>
Opérations réelles				Opérations réelles			
F 011 Activité de l'établissement	287 976 312,83	-	287 976 312,83	70 Produits des activités	397 907 209,30	-	397 907 209,30
N 012 Personnel de l'établissement	131 950 118,00	-	131 950 118,00	74 Dotations et subventions	1 909 600,25	-	1 909 600,25
C 65 Autres charges de gestion courante	2 002 100,00	-	2 002 100,00	75 Autres pr: Autres produits de gestion	1 048 628,70	-	1 048 628,70
T 66 Charges financières	2 140 000,00	-	2 140 000,00	77 Produits exceptionnels	5 120 100,00	-	5 120 100,00
I 67 Charges exceptionnelles	5 885 100,00	-	5 885 100,00	78 Reprise sur amortissement	-	-	-
Opérations d'ordre				Opérations d'ordre			
N 66 Charges financières	200 500,00	-	200 500,00	791 Indemnités de sinistre	-	-	-
N 67 Charges exceptionnelles	1 917 500,00	-	1 917 500,00	013 Atténuation de charges	498 684,15	-	498 684,15
T 68 Dotations aux amortissements	10 852 400,00	-	10 852 400,00	Opérations d'ordre			
023 Virement à la section d'investissement	28 399 143,00	-	28 399 143,00	66 Charges financières	234 000,00	-	234 000,00
				77 Produits exceptionnels	2 900,00	-	2 900,00
				78 Reprise sur amortissement	600 000,00	-	600 000,00
				R002 Résultat de fonctionnement reporté	64 002 051,43	-	64 002 051,43
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>471 323 173,83</b>	<b>-</b>	<b>471 323 173,83</b>	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>471 323 173,83</b>	<b>-</b>	<b>471 323 173,83</b>
<b>Total Général</b>			<b>544 982 732,11</b>	<b>Total Général</b>			<b>544 982 732,11</b>

**Budget 2015 - Résultats - Présentation comptable (en euros)**

	Dépenses			Recettes		
	CHAPITRES BUDGETAIRES	Crédits ouverts	Dépenses réalisées	CHAPITRES BUDGETAIRES	Crédits ouverts	Titres émis
I N V E S T I S S E M E N T	16 Remboursement d'emprunts	9 650 000,00	9 648 694,91	10 Dotations et fonds propres	2 400 000,00	
	27 Prêts et immobilisations financières	20 000,00		13 Subvention	-	
	090 Opérations immobilières	28 187 467,18		16 Emprunts et dettes	-	
	098 Opération d'équipements	20 158 651,89		21 Immobilisations corporelles	-	
				Opérations d'ordre		
				13 Subvention d'investissement	-	
	13 Subventions d'investissement	2 900,00		15 Provisions pour risques et charges	-	
	15 Provisions pour risques et charges	600 000,00	600 000,00	16 Emprunts et dettes	200 500,00	200 410,08
	16 Emprunts et dettes	234 000,00		20 Immobilisations incorporelles	194 300,00	
	27 Autres immobilisations financières	-		21 Immobilisations corporelles	1 917 500,00	
	28 Amortissement des immobilisations	-		23 Immobilisations en cours	11 828 800,00	
090 Opérations immobilières	11 932 600,00		27 Autres Immobilisations financières	-		
098 Opérations d'équipement	98 500,00		28 Amortissement des immobilisations	10 852 400,00		
			021 Virement de la section de fonctionnement	28 399 143,00		
			098 Opérations d'équipement	8 000,00		
001 Résultat reporté	2 775 439,21		001 Résultat reporté	-		
			1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	17 858 915,28		
			<b>Total Investissement</b>	<b>73 659 558,28</b>	<b>200 410,08</b>	
F O N C T I O N N E M E N T	Opérations réelles			Opérations réelles		
	011 Activité de l'établissement	287 976 312,83		70 Produits des activités	397 907 209,30	
	012 Personnel de l'établissement	131 950 118,00		74 Dotations et subventions	1 909 600,25	
	65 Autres charges de gestion courante	2 002 100,00		75 Autres produits de gestion courante	1 048 628,70	
	66 Charges financières	2 140 000,00	2 088 825,91	77 Produits exceptionnels	5 120 100,00	
	67 Charges exceptionnelles	5 885 100,00		76 Produits financiers	-	
				78 Reprise sur amortissement	-	
				79 Transfert de charges	-	
				013 Atténuation de charges	498 684,15	
				Opérations d'ordre		
	66 Charges financières	200 500,00	200 410,08	66 Charges financières	234 000,00	
67 Charges exceptionnelles	1 917 500,00		77 Produits exceptionnels	2 900,00		
68 Dotations aux amortissements	10 852 400,00		78 Reprise sur amortissement	600 000,00	600 000,00	
023 Virement à la section d'investissement	28 399 143,00		R002 Résultat de fonctionnement reporté	64 002 051,43		
			<b>Total Fonctionnement</b>	<b>471 323 173,83</b>	<b>600 000,00</b>	
			<b>Total Général</b>	<b>544 982 732,11</b>	<b>800 410,08</b>	

**Budget 2015 - Gestion - réalisations**

**Portefeuille Gestion**

En euros	Crédits ouverts	Dépenses	Charges rattachées	Total	Tx de réalisation
Alsace-Moselle	930 876,00	690 836,42	32 849,85	723 686,27	74%
Aquitaine	1 380 950,00	1 048 538,35	40 330,17	1 088 868,52	76%
Auvergne	660 500,00	499 648,21	9 223,20	508 871,41	76%
Bourgogne	559 500,00	442 386,11	4 792,76	447 178,87	79%
Bretagne	1 201 500,00	1 042 960,49	17 177,79	1 060 138,28	87%
Centre	986 550,00	887 566,50	2 384,00	889 950,50	90%
Champagne-Ardenne	462 800,00	374 771,51	38 680,20	413 451,71	81%
Corse	200 050,00	170 373,04	-	170 373,04	85%
Franche-Comté	376 650,00	302 665,07	1 527,93	304 193,00	80%
Languedoc-Roussillon	2 186 490,00	1 897 629,53	75 978,09	1 973 607,62	87%
Limousin	333 060,00	272 169,38	14 477,40	286 646,78	82%
Lorraine	617 200,00	492 448,54	33 099,86	525 548,40	80%
Midi-Pyrénées	1 814 012,00	1 638 474,21	65 983,58	1 704 457,79	90%
Nord-Pas de Calais	1 351 480,00	1 265 318,97	59 286,28	1 324 605,25	94%
Basse-Normandie	450 300,00	414 432,79	8 383,84	422 816,63	92%
Haute-Normandie	438 800,00	283 844,79	55 440,32	339 285,11	65%
Pays de la Loire	840 450,00	699 745,42	35 984,52	735 729,94	83%
Picardie	372 470,00	315 917,31	13 004,23	328 921,54	85%
Poitou-Charentes	655 800,00	558 395,56	17 547,65	575 943,21	85%
Provence	3 062 876,00	2 725 495,59	76 851,05	2 802 346,64	89%
Rhône-Alpes Grenoble	1 214 201,79	984 813,26	39 778,22	1 024 591,48	81%
Rhône-Alpes Lyon	923 850,00	791 436,47	3 488,10	794 924,57	86%
Première Couronne	2 499 442,00	1 854 065,87	185 506,68	2 039 572,55	74%
Grande couronne	2 442 750,00	1 911 858,17	35 070,90	1 946 929,07	78%
Réunion	769 050,00	699 789,05	330,42	700 119,47	91%
Guadeloupe	443 309,00	433 908,89	-	433 908,89	98%
Martinique	363 350,00	231 383,13	-	231 383,13	64%
Guyane	259 400,00	205 551,81	-	205 551,81	79%
Mayotte	325 500,00	298 180,23	-	298 180,23	92%
Imprimerie Lille	669 100,00	581 952,18	14 506,21	596 458,39	87%
CFI	2 088 400,00	1 887 403,04	6 472,00	1 893 875,04	90%
<b>Sous total délégations</b>	<b>30 880 666,79</b>	<b>25 903 959,89</b>	<b>888 155,25</b>	<b>26 792 115,14</b>	<b>84%</b>
INSET Dunkerque	1 276 270,00	1 025 197,67	109 949,63	1 135 147,30	80%
INSET Nancy	905 374,00	685 902,79	50 027,80	735 930,59	76%
INSET d'Angers	1 353 625,00	1 036 375,08	20 644,41	1 057 019,49	77%
INSET de Montpellier	610 200,00	518 029,40	2 358,34	520 387,74	85%
INSET de Strasbourg	1 133 600,00	982 884,76	35 293,21	1 018 177,97	87%
<b>Sous Total instituts</b>	<b>5 279 069,00</b>	<b>4 248 389,70</b>	<b>218 273,39</b>	<b>4 466 663,09</b>	<b>80%</b>
Direction de la gestion du siège	5 705 537,26	5 469 106,03	82 976,07	5 552 082,10	96%
Direction des finances	544 752,90	274 520,07	-	274 520,07	50%
Direction du patrimoine	244 000,00	86 501,20	-	86 501,20	35%
DSIT	4 679 190,99	4 012 936,37	50 861,88	4 063 798,25	86%
Direction de la communication	2 316 000,00	1 758 832,42	12 711,01	1 771 543,43	76%
Direction des affaires juridiques	729 600,00	690 958,94	4 262,00	695 220,94	95%
DGA chargée des RH	4 007 467,00	3 017 674,69	170 136,00	3 187 810,69	75%
Ajustement				28 675,09	
<b>Sous total siège</b>	<b>18 226 548,15</b>	<b>15 310 529,72</b>	<b>320 946,96</b>	<b>15 602 801,59</b>	<b>84%</b>
<b>Total général Gestion</b>	<b>54 386 283,94</b>	<b>45 462 879,31</b>	<b>1 427 375,60</b>	<b>46 890 254,91</b>	<b>84%</b>

**Budget 2015 - Formation - Réalisations**

**Portefeuille Formation**

En euros	Crédits ouverts*	Dépenses	Charges rattachées	Total	Taux de réalisation
Alsace-Moselle	5 606 139,00	4 495 076,75	48 527,24	4 543 603,99	80%
Aquitaine	7 444 181,00	6 806 815,33	111 982,74	6 918 798,07	91%
Auvergne	3 362 020,00	3 014 528,50	56 899,75	3 071 428,25	90%
Bourgogne	3 974 150,00	3 314 507,07	36 243,38	3 350 750,45	83%
Bretagne	6 719 473,00	6 232 249,33	118 260,85	6 350 510,18	93%
Centre	6 403 730,00	5 961 701,95	182 400,63	6 144 102,58	93%
Champagne-Ardenne	2 438 706,00	2 238 562,29	32 609,52	2 271 171,81	92%
Corse	1 045 150,00	935 914,01	-	935 914,01	90%
Franche-Comté	2 741 540,00	2 609 953,97	25 289,81	2 635 243,78	95%
Languedoc-Roussillon	7 762 052,50	6 542 775,61	424 141,34	6 966 916,95	84%
Limousin	1 970 125,30	1 767 260,16	69 110,03	1 836 370,19	90%
Lorraine	3 366 898,52	3 157 561,40	66 201,49	3 223 762,89	94%
Midi-Pyrénées	6 611 065,00	6 434 778,90	-	6 434 778,90	97%
Nord-Pas de Calais	9 913 038,83	7 818 081,44	306 827,34	8 124 908,78	79%
Basse-Normandie	3 796 050,00	2 697 060,31	18 370,00	2 715 430,31	71%
Haute-Normandie	4 016 250,00	3 556 643,39	292 552,37	3 849 195,76	89%
Pays de la Loire	8 347 355,87	7 223 724,58	99 364,39	7 323 088,97	87%
Picardie	3 559 113,00	3 409 534,20	38 237,86	3 447 772,06	96%
Poitou-Charentes	4 261 991,35	3 862 316,82	46 270,54	3 908 587,36	91%
Provence	11 583 344,00	10 574 733,72	346 190,97	10 920 924,69	91%
Rhône-Alpes Grenoble	6 941 773,00	6 484 958,96	125 687,97	6 610 646,93	93%
Rhône-Alpes Lyon	6 322 994,00	5 532 019,69	33 670,18	5 565 689,87	87%
Première Couronne	11 446 156,95	10 051 328,29	313 548,08	10 364 876,37	88%
Grande couronne	12 118 878,00	10 930 758,89	206 586,66	11 137 345,55	90%
Réunion	2 814 485,65	2 319 541,11	-	2 319 541,11	82%
Guadeloupe	1 938 880,88	1 859 511,88	2 520,00	1 862 031,88	96%
Martinique	2 492 504,36	2 362 371,34	7 960,00	2 370 331,34	95%
Guyane	1 031 553,59	833 132,01	-	833 132,01	81%
Mayotte	1 333 155,46	1 112 202,30	-	1 112 202,30	83%
Imprimerie Lille	-	-	-	-	0%
CFI	-	-	-	-	0%
<b>Sous total délégations</b>	<b>151 362 755,26</b>	<b>134 139 604,20</b>	<b>3 009 453,14</b>	<b>137 149 057,34</b>	<b>89%</b>
INSET Dunkerque	3 241 219,80	2 964 278,26	82 302,12	3 046 580,38	91%
INSET Nancy	3 673 212,00	3 442 952,23	-	3 442 952,23	94%
INSET d'Angers	4 036 568,06	3 836 091,80	67 073,75	3 903 165,55	95%
INSET de Montpellier	3 751 720,00	3 388 094,10	63 270,02	3 451 364,12	90%
INET de Strasbourg	13 591 300,10	17 467 007,39	382 273,20	11 579 563,42	129%
<b>Sous Total Instituts</b>	<b>28 294 019,96</b>	<b>31 098 423,78</b>	<b>594 919,09</b>	<b>25 423 625,70</b>	<b>110%</b>
DGAcDF	12 110 072,48	10 861 162,45	880 000,00	11 741 162,45	90%
Services financiers	17 659 455,22	674 013,03	-	674 013,03	4%
Ajustement				- 49 381,77	
<b>Sous total siège</b>	<b>29 769 527,70</b>	<b>10 861 162,45</b>	<b>880 000,00</b>	<b>12 365 793,71</b>	<b>36%</b>
<b>Total général formation</b>	<b>209 426 302,92</b>	<b>176 099 190,43</b>	<b>4 484 372,23</b>	<b>174 938 476,75</b>	<b>84%</b>

\* Y compris les virements

**Budget 2015 - Personnel permanent et non permanent\* - réalisations**

En euros

Personnel permanent
Personnel non permanent
Ajustement
<b>Total général</b>

<b>Crédits ouverts</b>
131 089 144,00
860 974,00
<b>131 950 118,00</b>

<b>Dépenses</b>	<b>charges rattachées</b>	<b>Total</b>
13 021 397,64	-	130 021 397,64
831 525,67	2 090,16	833 615,83
		137 773,01
<b>13 852 923,31</b>	<b>2 090,16</b>	<b>130 992 786,48</b>

<b>Taux de réalisation %</b>
99%
97%
<b>99%</b>

\* à compter de 2015, la masse salariale n'est plus ventilée par structure

**Budget 2015 - Concours - Réalisations**

En euros	Crédits ouverts	Dépenses	Charges rattachées	Total	Taux de réalisation
Services centraux	1 000 000,00	957 886,01	13 773,08	971 659,09	97%
Transfert aux centres de gestion	18 517 026,00	18 480 863,00	-	18 480 863,00	100%
Total	19 517 026,00	19 438 749,01	13 773,08	19 452 522,09	100%

**Budget 2015 - Fonctionnaires pris en charge - Réalisations**

Dépenses

En euros	Dépenses prévues	Dépenses	Charges rattachées	Total	Taux de réalisation
Fonctionnaires pris en charge	2 100 000,00	1 896 726,86	-	1 896 726,86	90%
Transfert CDG	2 456 700,00	2 456 615,00	-	2 456 615,00	100%
<b>Total</b>	<b>4 556 700,00</b>	<b>4 353 341,86</b>		<b>4 353 341,86</b>	<b>96%</b>

Recettes

En euros	Recettes prévues	Titres émis	Taux de réalisation
Fonctionnaires pris en charge	2 500 000,00		0%

<b>Budget 2015 - Emploi - Réalisations</b>
--

En euros

siège
-------

<b>Crédits ouverts</b>
90 000,00

<b>Dépenses 2015</b>	<b>Charges rattachées</b>	<b>Total</b>
58 716,48	-	58 716,48

<b>Taux de réalisation</b>
65%

**Budget 2015 - Dette - Réalisations** (opérations réelles)

En euros	Crédits ouverts	Dépenses	Reports	Total	Ecart
Dette	9 650 000,00	9 648 694,91	-	9 648 694,91	100,0%

Dont :

Remboursement anticipé	7 680 000,00	7 680 000,00	-	7 680 000,00	100,0%
Remboursement stock dette	1 970 000,00	1 968 694,91	-	1 968 694,91	99,9%

**Budget 2015 - Intérêts de la Dette - Réalisations** (opérations réelles)

En euros	Crédits ouverts	Dépenses	Rattache ments	Total	Ecart
Intérêts de la dette	2 140 000,00	2 088 825,91	-	2 088 825,91	97,6%

**Budget 2015 - Equipement - Réalisations**

**Portefeuille E**

En euros	Crédits ouverts y compris les reports 2014 sur 2015	Dépenses	Taux de réalisation	Reports 2015 sur 2016	Total (mandaté et reports 2015 sur 2016)
Alsace-Moselle	49 678,09	14 869,32	30%	28 799,10	43 668,42
Aquitaine	141 965,47	108 491,30	76%	21 260,00	129 751,30
Auvergne	439 500,00	60 208,11	14%	263 608,96	323 817,07
Bourgogne	53 850,00	22 456,69	42%	3 722,06	26 178,75
Bretagne	72 890,51	58 172,80	80%	18 650,99	76 823,79
Centre	132 845,57	81 682,00	61%	6 277,19	87 959,19
Champagne-Ardenne	205 109,38	73 412,06	36%	79 906,78	153 318,84
Corse	17 422,50	8 960,70	51%	-	8 960,70
Franche-Comté	104 283,33	44 000,67	42%	50 241,89	94 242,56
Languedoc-Roussillon	232 665,28	120 729,47	52%	73 997,64	194 727,11
Limousin	44 674,82	30 278,67	68%	-	30 278,67
Lorraine	92 644,57	72 645,61	78%	17 193,09	89 838,70
Midi-Pyrénées	678 835,18	317 212,64	47%	219 327,01	536 539,65
Nord-Pas de Calais	1 395 481,51	1 025 358,05	73%	17 333,61	1 042 691,66
Basse-Normandie	93 392,97	35 866,65	38%	51 617,73	87 484,38
Haute-Normandie	319 718,07	44 730,29	14%	234 276,66	279 006,95
Pays de la Loire	190 498,80	129 941,92	68%	26 910,25	156 852,17
Picardie	30 904,16	14 951,69	48%	722,38	15 674,07
Poitou-Charentes	97 071,96	48 611,06	50%	8 499,71	57 110,77
Provence	410 299,24	262 003,11	64%	82 166,29	344 169,40
Rhône-Alpes Grenoble	236 532,79	95 166,35	40%	62 481,27	157 647,62
Rhône-Alpes Lyon	77 213,45	54 213,98	70%	-	54 213,98
Première Couronne	340 741,70	294 936,82	87%	9 390,90	304 327,72
Grande Couronne	155 694,70	15 669,43	10%	54 989,56	70 658,99
Réunion	115 418,08	34 592,37	30%	-	34 592,37
Guadeloupe	153 424,00	96 411,72	63%	18 081,53	114 493,25
Martinique	65 659,60	25 090,61	38%	24 962,84	50 053,45
Guyane	35 500,00	19 430,93	55%	-	19 430,93
Mayotte	37 460,00	30 267,25	81%	-	30 267,25
Imprimerie Lille	614 700,00	2 879,40	0%	602 216,96	605 096,36
CFI	3 081,86	2 791,80	91%	-	2 791,80
<b>Sous-total délégations</b>	<b>6 639 157,59</b>	<b>3 246 033,47</b>	<b>49%</b>	<b>1 976 634,40</b>	<b>5 222 667,87</b>
INSET de Dunkerque	307 059,70	219 516,12	71%	81 059,86	300 575,98
INSET de Nancy	421 532,84	177 005,98	42%	5 691,20	182 697,18
INSET d'Angers	133 251,27	84 851,96	64%	10 190,65	95 042,61
INSET de Montpellier	76 116,11	56 341,37	74%	-	56 341,37
INET de Strasbourg	49 918,00	24 681,67	49%	1 204,86	25 886,53
<b>Sous-total Instituts</b>	<b>987 877,92</b>	<b>562 397,10</b>	<b>57%</b>	<b>98 146,57</b>	<b>660 543,67</b>
Gestion du siège	1 061 284,76	581 629,17	55%	161 542,50	743 171,67
DSIT	11 470 331,62	5 806 923,23	51%	2 659 823,53	8 466 746,76
Ajustement	-	46 854,09	-	-	46 854,09
<b>Sous-total siège</b>	<b>12 531 616,38</b>	<b>6 341 698,31</b>	<b>51%</b>	<b>2 821 366,03</b>	<b>9 163 064,34</b>
<b>Total général</b>	<b>20 158 651,89</b>	<b>10 150 128,88</b>	<b>50%</b>	<b>4 896 147,00</b>	<b>15 046 275,88</b>

**Budget 2015 - Opérations Immobilières - Réalisations**

En euros	Crédits ouverts y compris les reports 2014 sur 2015	Dépenses	Taux de réalisation	Reports 2015 sur 2016	Total (mandaté et reports 2015 sur 2016)	Taux de réalisation
Alsace-Moselle	4 496 157,99	3 706 025,40	82,4%	790 132,59	4 496 158,81	82%
Aquitaine	8 160,00	8 160,00	100,0%		8 161,00	100%
Auvergne	3 940 187,90	3 677 717,20	93,3%	262 173,70	3 939 891,83	93%
Bourgogne	-				-	0%
Bretagne	883 148,50	159 369,90	18,0%	708 273,88	867 643,96	18%
Centre	3 057 775,80	2 086 536,77	68,2%	971 238,60	3 057 776,05	68%
Champagne-Ardenne	-	-			-	0%
Corse	576 936,78	137 873,76	23,9%	438 973,89	576 847,89	24%
Franche-Comté	14 700,00	8 760,00	59,6%	5 880,00	14 640,60	60%
Languedoc-Roussillon	3 106 325,60	2 393 212,90	77,0%	712 468,57	3 105 682,24	77%
Limousin	910 553,20	375 057,24	41,2%	535 495,76	910 553,41	41%
Lorraine	20 400,00	13 230,00	64,9%	7 099,20	20 329,85	65%
Midi-Pyrénées	600 359,76	356 273,40	59,3%	244 086,36	600 360,35	59%
Nord-Pas de Calais	8 700,00	1 500,00	17,2%	7 200,00	8 700,17	17%
Basse-Normandie	7 039,29	4 524,00	64,3%	1 648,89	6 173,53	64%
Haute-Normandie	17 640,48	2 356,99	13,4%		2 357,12	13%
Pays de la Loire	-				-	0%
Picardie	-				-	0%
Poitou-Charentes	-				-	0%
Provence	164 216,42	70 399,74	42,9%	93 804,00	164 204,17	43%
Rhône-Alpes Grenoble	-	-			-	0%
Rhône-Alpes Lyon	35 000,00	11 062,44	31,6%	20 398,80	31 461,56	32%
Première Couronne	1 302 214,22	912 001,92	70,0%	398 838,74	1 310 841,36	70%
Grande Couronne	7 031,29	1 380,00	19,6%	5 611,29	6 991,49	20%
Réunion	955 000,00	-	0,0%	955 000,00	955 000,00	0%
Guadeloupe	-	-			-	0%
Martinique	35,60	-	0,0%		-	0%
Guyane	-	-			-	0%
Mayotte	-	-			-	0%
Inset Dunkerque	-	-			-	0%
Inset Nancy	-	-			-	0%
Inset d'Angers	130 000,00	49 647,00	38,2%	80 352,60	129 999,98	38%
Inset de Montpellier	27 630,87	5 400,00	19,5%		5 400,20	20%
Inet de Strasbourg	7 185 688,00	6 654 499,20	92,6%	516 338,80	7 170 838,93	93%
Direction du patrimoine	732 565,48	350 103,19	47,8%	380 879,29	730 982,96	48%
Ajustement		9 971,70				
<b>Total Général</b>	<b>28 187 467,18</b>	<b>20 975 119,35</b>	<b>74,4%</b>	<b>7 135 894,96</b>	<b>28 111 015,05</b>	<b>74%</b>

**COTISATION 2015 PAR REGION ET PAR BUDGET**

<b>REGIONS CNFPT</b>	<b>BG</b>	<b>SPP</b>	<b>TOTAL REGION</b>
Alsace-Moselle	12 575 626,98	744 867,15	13 320 494,13
Aquitaine	20 170 987,18	1 347 993,72	21 518 980,90
Auvergne	7 659 370,12	370 817,44	8 030 187,56
Basse-Normandie	7 670 181,45	324 377,47	7 994 558,92
Bourgogne	8 256 812,09	439 846,79	8 696 658,88
Bretagne	17 705 878,25	775 664,47	18 481 542,72
Centre	13 200 814,15	653 966,90	13 854 781,05
Champagne-Ardenne	6 032 840,07	325 876,18	6 358 716,25
Corse	2 925 022,78	249 819,42	3 174 842,20
Franche-Comté	5 669 678,26	305 773,33	5 975 451,59
Grande couronne	28 105 137,55	1 898 017,44	30 003 154,99
Guadeloupe	3 289 282,78	145 772,60	3 435 055,38
Guyane	1 770 333,09	74 190,53	1 844 523,62
Haute-Normandie	10 129 850,98	511 130,14	10 640 981,12
Languedoc-Roussillon	17 749 816,10	829 003,20	18 578 819,30
Limousin	4 640 282,93	184 053,17	4 824 336,10
Lorraine	5 584 266,65	282 520,91	5 866 787,56
Martinique	2 917 282,61	88 229,40	3 005 512,01
Mayotte	1 542 400,93	120 603,30	1 663 004,23
Midi-Pyrénées	18 247 562,93	675 685,56	18 923 248,49
Nord-Pas de Calais	21 666 212,30	1 429 235,20	23 095 447,50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32 620 653,21	1 778 141,12	34 398 794,33
Pays de la Loire	18 386 121,89	837 468,04	19 223 589,93
Picardie	9 038 137,99	564 793,68	9 602 931,67
Poitou-Charentes	10 693 929,76	432 575,79	11 126 505,55
Première couronne	34 592 753,73	-	34 592 753,73
Réunion	6 288 749,67	351 964,34	6 640 714,01
Rhône-Alpes Grenoble	17 481 311,87	979 897,44	18 461 209,31
Rhône-Alpes Lyon	15 783 276,25	906 324,57	16 689 600,82
<b>TOTAL</b>	<b>362 394 574,55</b>	<b>17 628 609,30</b>	<b>380 023 183,85</b>

Chiffres provisoires dans l'attente des ajustements avec l'Agence comptable